

Callou, M. (2001). Agria pour un monde incertain. Paris: Seuil.

Febvre

#### 4. À la recherche d'un monde commun

« À prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie et il n'en existera jamais. »

J.-J. Rousseau

Ils ont le teint bronzé de ceux qui viennent de passer quelques semaines de détente au soleil. Repos bien mérité pour ces ingénieurs du Commissariat à l'énergie atomique qui depuis plusieurs années travaillent d'arrache-pied à rendre crédible leur programme de recherche. Un programme de recherche sous haute surveillance et qui bute sur l'hostilité d'adversaires chaque jour plus nombreux et plus acharnés.

Que faire des déchets nucléaires ? C'est à cette simple question qu'ils s'efforcent de trouver une réponse. Mais pas n'importe quelle réponse, et c'est pourquoi ils ont accepté ces trois journées de formation permanente dont l'animation nous a été confiée. Ils savent que les temps ont changé, qu'on a définitivement donné congé aux années bénies de l'euphorie technicienne, si bien exploitée par cette maxime souvent citée de l'exposition universelle de Chicago en 1933 : « La science découvre, l'industrie applique et l'homme suit. » Ils ont appris que rien n'est jamais aussi simple et qu'il arrive souvent que la société refuse de suivre. A cette étrange insoumission -- qui se traduit par un refus incompréhensible et irrationnel du progrès --, les ingénieurs, ceux-ci et d'autres, ont trouvé un nom. Dans leur jargon, ils appellent cela l'« acceptabilité sociale » des technologies.

Pour tous ceux qui s'intéressent à cette maladie, à son tableau clinique et aux possibles traitements qui devraient permettre d'en

venir à bout, les déchets nucléaires constituent un cas exemplaire. Pour beaucoup il n'est pas excessif de dire que la société française est malade de ses déchets nucléaires, comme on dit de certains qu'ils souffrent de troubles du transit. Pendant des dizaines d'années, ces ingénieurs et leurs aînés ont développé une industrie nucléaire qu'ils jugeaient bonne pour le bien commun. Ils l'ont fait de manière secrète et dissimulée, dans les arcanes de leurs bureaux. Oh ! il ne s'agissait pas pour eux de défendre purement et simplement des intérêts particuliers déguisés en intérêt général. Il ne s'agissait pas pour eux d'enrichissement personnel. Certes, une fois en place, les programmes industriels et technologiques finissent par secréter des intérêts qui ne demandent qu'une chose : que les programmes continuent, qu'ils soient de plus en plus irréversibles afin qu'aucune force ne soit assez puissante pour les remettre en cause. Mais il serait injuste de dire que ces décideurs, ces polytechniciens passés par le corps des Mines ou par le corps des Ponts, fortement solidaires de leur corps d'appartenance, n'étaient mus que par l'appât du gain ou l'ivresse du pouvoir. Leur faute est suffisamment grave pour qu'on ne leur reproche pas des fautes qu'ils n'ont pas commises. Ils ont simplement voulu le bonheur du peuple, sans lui laisser dire un seul mot, sans l'inviter à la table de la discussion et de la négociation. Et, s'ils l'ont ainsi ignoré, réduit au silence, ce n'est pas qu'ils soient par principe adversaires de la démocratie. C'est au contraire parce qu'ils veulent le bien du peuple qu'ils s'obligent, la mort dans l'âme, au terme d'un violent effort de contention intellectuelle, à ne pas l'écouter : le peuple, et ce n'est pas là son moindre défaut, ne sait pas où est son bien. Le peuple, c'est le Moyen Âge sombre et primitif de nos livres d'histoire de l'école primaire. Eux, les gens des corps, ils sont la lumière qui guide le peuple. Et pour tracer la voie, pour aller au plus rapide, ils ne craignent pas d'être un brin cyniques, un brin machiavéliques et de recourir à la dissimulation. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à vendre la mèche, lorsqu'un visiteur venu des Amériques leur pose des questions qui leur semblent incroyablement naïves :

« Monsieur le Directeur, pouvez-vous me parler des décisions techniques et scientifiques qui ont été prises pendant les années 50 et 60 ? »

154

— Chère mademoiselle, répond le directeur dans un éclair de rière, il ne s'agissait pas de décisions techniques ou scientifiques ! Il s'agissait de décisions économiques, de décisions politiques ! »

Le nucléaire, c'est comme l'abolition de la peine de mort, disent-ils. Chaque être cultivé sait que la morale et la raison imposent qu'on soit en leur faveur. Chaque être cultivé sait aussi que la foule déchaînée ne peut que s'y opposer, car le peuple suit ses instincts et se laisse égarer par ses passions. La faute de ces décideurs est dans cette croyance aristocratique et non pas dans la défense de leurs intérêts particuliers ou dans l'obsession du pouvoir. Ou en tout cas, pas uniquement dans cela. La faute est de considérer qu'une démocratie ne peut fonctionner que si l'on tient le peuple à distance.

Toute faute mérite un châtiement proportionné à sa gravité. Celui qui a fauté contre la démocratie doit le payer d'un surcroît de démocratie. Orzième commandement : que celui qui a réduit au silence ceux qui devaient parler soit condamné à organiser leur prise de parole ! Ceux qui, croyant bien faire, ont transformé le nucléaire en une chasse gardée, sont aujourd'hui contraints d'ouvrir portes et fenêtres, de mettre les dossiers sur la table, d'abandonner les stratégies de contournement et l'arrosage des élus. Si la fin justifie les moyens, rien d'autre que le débat ne peut justifier la fin. Les déchets radioactifs sont devenus socio-actifs. On croyait pouvoir s'en débarrasser une bonne fois pour toutes, les enterrer profondément dans l'argile la plus inerte ou dans le granite le plus compact, protégés par d'épais contenants. C'était sans compter avec les riverains, sans compter avec les générations futures. De hauts responsables, parmi les plus audacieux, osent même suggérer qu'il s'agirait du retour du refoulé. Selon eux, les technocrates auraient été rattrapés par leurs décisions.

C'est la mobilisation sociale et loi la Bataille de 1991 qui ont ouvert le jeu et fourni un cadre à la discussion, ont rendu possibles, nécessaires, les débats. Des questions censurées sont revenues en force. Que devons-nous savoir pour gérer au mieux les déchets radioactifs ? Qui est concerné par cette décision, et à quel titre ?

1. Gabrielle Hecht, *The Radiance of France. Nuclear Power and National Identity after World War II*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 1998, p. 56.

Comment organiser le débat pour préparer les mesures à prendre ? Tous les ingénieurs savent maintenant que le *démos*, le peuple, est de retour, et que ces questions sont désormais dans l'espace public. On avait congédié le peuple ; il s'est réinstallé à la table des négociations. Il va falloir vivre avec lui, l'écouter, ne serait-ce que pour se faire pardonner des péchés commis jadis par des collègues un peu trop arrogants, un peu trop sûrs d'eux.

Comme tout bon ingénieur, ceux qui sont assis autour de la table pressentent que l'étrange contrainte qui leur est imposée — parler avec le peuple au lieu de parler à sa place — pourrait être transformée en ressource stratégique. La loi Bataille a en effet prévu que trois options seraient explorées : celle de la transmutation, celle de l'enfouissement profond et celle du stockage en surface. Comme on est en France, on aime les choses claires. Chacune de ces options a été attribuée à des équipes d'ingénieurs bien identifiées, avec pour consigne d'éviter les chevauchements. Ceux qui sont là aujourd'hui ont hérité de la troisième option, celle qui semblait la moins plausible, la moins réaliste. Pensez donc : entreposer en surface des déchets dont la durée de vie se compte en centaines de milliers d'années, est-ce bien raisonnable ? Cette position intermédiaire apparaissait en 1991 comme une vraie fausse option, au mieux une étape transitoire, mais à laquelle personne ne croyait vraiment : une option en attente de transmutation définitive ou d'enfouissement profond irréversible. Une des premières conséquences de la mise en débat du dossier des déchets nucléaires va être d'imposer une révision de cette hiérarchie. Ce que craignent les non-spécialistes, ce sont les décisions irréversibles, irrévocables : en gros l'enfouissement profond, puisque la transmutation est encore du domaine du rêve.

Les ingénieurs qui sont là aujourd'hui savent bien que le peuple réduit au silence est du côté de ceux qui travaillent sur l'enfouissement profond, tandis que le peuple bavard, celui qui prend la parole à tire-larigot, que l'on entend aux journaux télévisés de vingt heures, qui défile dans les rues, raccompagne les experts jusqu'aux frontières de leur département, ce peuple-là est à leur côté prêt à soutenir les solutions transitoires, de manière à ne pas perdre de vue les déchets, à ne jamais refouler le nucléaire dans les profondeurs de la terre et de l'inconscient collectif. Dans la compéti-

tion entre options, qui s'exacerbe, ils ont donc intérêt à ce que le peuple parle, s'exprime, soit encore plus bavard. Et d'ailleurs, pour profiter de cet avantage et rendre encore plus réalistes et plus solides les préférences des non-spécialistes, ils ont inventé une nouvelle option, celle d'entreposage de longue durée en sous-surface, qui tend à devenir une option à part entière et non plus une solution transitoire.

C'est une chose d'être désireux de parler avec le peuple, puisque l'intérêt y pousse, c'en est une autre de savoir comment s'y prendre. Et d'ailleurs qui est ce peuple, ce *démos*, sorte d'arlésienne de toutes les démocraties, dont tout le monde cause et qu'on ne voit jamais ? Certains veulent s'adresser au public, d'autres aux groupes de pression, d'autres aux citoyens, d'autres encore aux usagers ou aux électeurs. Et que veut dire « parler » ? Faut-il vraiment organiser un dialogue en bonne et due forme ? Faire comme si — la coulure est quand même difficile à avaler — ces profanes, ces non-spécialistes, étaient capables de parler de choses techniques ?

Une fois prise la décision de s'ouvrir, de sortir des arcanes du pouvoir, tout reste donc à faire. Le premier mouvement, dans ces cas-là, est de se tourner une nouvelle fois vers les sciences sociales, car elles présentent de bons et loyaux états de service. Pendant les décennies du grand silence, elles ont en effet joué un rôle discret mais essentiel. Comment faire taire le peuple et parler à sa place ? Telle était la question qui leur était posée et qui ressemblait tellement à ce qu'elles ont l'habitude de faire qu'elles n'ont pas hésité un moment à aider les technocrates en difficulté. Par rapport aux savoir-faire traditionnels, les sciences sociales et humaines disposent en effet d'un pouvoir terrible : celui de disqualifier la parole des acteurs. Autant il est difficile d'empêcher de parler (à moins de recourir à la violence physique), autant il est aisé d'interpréter ce qui est dit pour découvrir sous les mots, au-delà des significations immédiates, un sens caché, profond, bref la véritable signification de la parole exprimée. Les sociologues et anthropologues claironnent : « Le peuple parle, mais ce n'est pas lui qui parle ! Il croit s'opposer au nucléaire ; il croit manifester contre l'établissement de La Hague, contre Superphénix ; il croit voir des leucémies dans le voisinage de la décharge de Woburn. En réalité il exprime des peurs irrationnelles, une terreur mille fois recommencée devant le

progrès, le changement, le bouleversement des cadres traditionnels. Regardez ces visages : on y lit l'effroi des lendemains incertains. Écoutez ces voix en colère : on y perçoit les tressautements de la peur du changement. Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils disent ! »

Les sciences sociales s'attribuent couramment le pouvoir exorbitant de rétablir un sens dont elles assurent sans trembler qu'il est caché et que leur mission est précisément de le dévoiler. Les psychosociologues, mobilisés en première ligne, ne font pas taire : pour être atteint, cet objectif supposerait des bataillons de gendarmes, de juges, de travailleurs sociaux. Ils se contentent de déplacer l'origine du discours, de l'attribuer aux angoisses irrationnelles dont il faut tenir compte, non pas pour prendre les décisions, mais pour les faire accepter.

Une fois disqualifiée la parole sauvage, spontanée, il reste à reconstruire une parole civilisée, encadrée. Les sciences sociales savent également faire cela, car elles ont inventé toute une gamme de techniques, de méthodes pour poser de « bonnes » questions qui permettent d'obtenir de « bonnes » réponses, comme les enquêtes d'opinion, les passages de questionnaires, ou encore les études ethnographiques qui vont au plus près des indigènes. Ce qui est formidable avec les sciences sociales, c'est qu'elles sont suffisamment diverses, variées, pour être capables à la fois de faire taire et de faire parler.

Pourquoi, devant de nouvelles difficultés, ne pas faire appel à elles encore une fois ? Pourquoi ne pas leur demander, non plus de réduire au silence la parole spontanée pour lui substituer une parole domestiquée, retravaillée, un peu comme ces ingénieurs du son ou ces DJ qui, sur leur table de mixage, fabriquent de nouvelles mélodies, mais d'éclairer l'organisation du débat, de proposer des procédures de dialogue avec le peuple ? C'est parce qu'ils sont persuadés que les sciences sociales, ou plutôt certains sociologues, sont capables d'apporter des éléments de cadrage à cette question que les ingénieurs sont là aujourd'hui. Et c'est parce que nous sommes persuadés que les sciences sociales peuvent en effet jouer ce rôle, celui de la participation à l'organisation du débat public, que nous sommes là aujourd'hui. Pour fournir la preuve que le dialogue était possible et en outre fécond, nous avons décidé de projeter un document vidéo retraçant les débats de la conférence citoyenne sur les OGM qui vient de se tenir au début de l'été 1998.

L'histoire de cette conférence est compliquée. Puisque nous revenons plus loin sur les conférences citoyennes, il suffira de dire que celle-ci, la première dans le genre en France, a permis à quinze citoyens ordinaires de prendre connaissance d'un dossier complexe, de dialoguer avec des experts et des représentants des groupes de pression, pour aboutir finalement à une série de recommandations destinées aux décideurs politiques. Ces décideurs sont bien embarassés : d'un côté, des forces les poussent à autoriser *et* la culture *et* l'importation de plantes transgéniques comme le maïs et le soja ; de l'autre côté, des organisations non gouvernementales (ONG), des associations de consommateurs, des organisations syndicales, des mouvements politiques, s'y opposent farouchement, exigeant un moratoire. Sujet chaud sur lequel les décideurs sont indécis : les experts ne sont pas d'accord entre eux, les forces sociales sont difficiles à identifier et à stabiliser, chaque nouvelle décision suscitant l'émergence d'acteurs jusque-là silencieux. Ce panel de quinze citoyens ordinaires pourra-t-il éclairer le débat ? Ne contribuera-t-il pas, tout au contraire, à le rendre encore plus obscur, encore plus ingérable ?

Ces ingénieurs du CEA en formation, malgré leur ouverture intéressée, si on leur posait tout à trac ces questions, seraient sans doute disposés à répondre négativement à la première et positivement à la seconde. Qu'attendre de non-spécialistes, de ménagères de plus de cinquante ans venues du fond de la Lorraine, avec leurs sabots d'ordinaire... et d'agriculteurs encore étonnés de se retrouver sous les ors ruisselets de l'Assemblée nationale, sur des sujets aussi complexes ? Mais, comme ils sont ouverts, ils ont accepté de suspendre leurs jugements, juste le temps de reprendre contact avec la réalité, en ce mois d'août finissant. Ils ont accepté qu'on fasse le noir dans la salle, pour regarder une bande vidéo montée par un de nos collègues qui résume en un peu plus d'une demi-heure des dizaines et des dizaines d'heures de discussions, d'interrogatoires et de réflexions.

Quand nous rallumons la lumière, le silence s'est emparé de la salle. Ces ingénieurs ont le cuir durci ; ils sont accoutumés aux attaques les plus violentes, les plus méchantes. Ils connaissent sur le bout des ongles tous les arguments en faveur du nucléaire ou contre lui, en faveur de telle option de gestion des déchets ou contre elle.

À preuve, l'étonnant jeu de rôles auquel ils se sont pliés le premier jour : chacun d'entre eux devait défendre une position. Celui-ci celle de la CGT, celui-là celle des viticulteurs en colère, cet autre devait exposer calmement le point de vue de l'ANDRA, cet autre encore rendre compte des décisions du gouvernement. Nous avons été esbrouffés : leurs échanges suintaient le réalisme le plus cru, les algardes semblaient encore plus vraies que celles auxquelles nous habituons les médias. Bref, impossible de leur reprocher de ne pas entendre et de ne pas comprendre ce qui se dit, ce qui se débat. Ils savent tout sur le sujet ; ils le connaissent par cœur, « leur » nucléaire. Ils ont lu tous les livres, ils ont vu toutes les émissions de télé, et c'est pourquoi ils sont tristes et blasés. Et pourtant ! Et pourtant, voilà qu'ils sont sidérés ! Eux qui ont l'habitude de parler à la place des non-spécialistes, le jeu de rôles l'a brillamment rappelé, voilà que la parole des non-spécialistes les rend muets à leur tour. Enfin l'un d'eux se décide à dire ce que chacun aurait aimé dire mais ne parvenait pas à formuler : « C'est étonnant. » Nous avions nous-mêmes été frappés, en regardant la bande pour la première fois. Et tous ceux qui ont approché la conférence ont, semble-t-il, ressenti la même émotion. Quel que soit le jugement porté sur la conférence elle-même, ce qu'elle a permis d'obtenir ou non, il reste qu'elle manifeste avec éclat que des citoyens ordinaires peuvent prendre la parole pour dire des choses sensées, intelligibles et sérieuses. Et surtout que cette parole émeut.

À quoi tient cette émotion ? À quoi est dû ce sentiment étrange qui fait que nous nous trouvons concernés, affectés, par ce qui se dit et par la manière dont cela est dit ? Nouveau tour de table. Ces ingénieurs perspicaces et d'habitude peu enclins à l'émotion connaissent peut-être la réponse :

« — Ce qui frappe, avoue l'un d'eux, c'est qu'ils sont capables de faire abstraction de leurs intérêts personnels, de se placer du point de vue de l'intérêt général, de poser les bonnes questions et d'aboutir finalement à des recommandations mesurées.

— On leur fait confiance », ajoute un autre.

Tout est dit ou presque. Lorsqu'ils écoutent un homme politique ou un de leurs collègues ingénieurs ou technocrates, ces chercheurs, en bons psychologues, entendent immédiatement le dis-

cours des intérêts, le langage des corporatismes. Ils décryptent les calculs. Même quand il est question de bien commun, d'intérêt collectif, ils savent que ce qui est en jeu ce sont des chiffres d'affaires, des débouchés à l'exportation, des rentes de monopole ou des calculs électoraux. Mais comment suspecter l'agriculteur, qui, hier encore, conduisait son tracteur au fin fond des Flandres, de mélanges ses préférences avec le bien commun ? Comment imaginer un seul instant que cette ménagère à la voix rocailleuse cherche à tirer profit des jugements qu'elle va porter sur l'innocuité des OGM ou le degré d'incertitude des connaissances ? Les membres du panel sont tellement loin des enjeux liés aux plantes transgéniques qu'ils n'ont aucune difficulté à prendre leurs distances. Ils ont été si bien placés dans la position de ceux qui doivent envisager le dossier du point de vue de l'intérêt collectif qu'ils n'ont aucun mal à adopter ce rôle. Ils produisent cette étonnante métamorphose qui semblait aller de soi pour Jean-Jacques Rousseau : fabriquer une volonté générale à partir de volontés particulières. Et la recette pratique suggérée par l'auteur du *Contrat social*, n'est pas loin d'être appliquée : « Si, quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles [...] les différences deviennent moins nombreuses, et donnent un résultat moins général. » Ils ne sont que quinze, mais ils sont si différents — ils ont d'ailleurs été choisis pour l'être —, ils sont si loin des brigues et des ligues des OGM, qu'ils n'ont aucune difficulté à faire émerger ce point commun improbable, ce lieu géométrique si difficile à localiser : celui de l'intérêt général. Ils sont obsédés, le film le montre, par les différences : ils collectent les points de vue de tous les groupes concernés possibles ; ils s'inquiètent des agriculteurs, mais pas seulement des gros propriétaires beaucerons, de l'économie, des emplois et des consommateurs. Ils adoptent successivement les points de vue de chacun, faisant un effort d'imagination pour explorer tous les débordements possibles, pour identifier tous les

1. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion, 1966, p. 66-67.

groupes impliqués, envisageant au passage les connaissances qu'il reste à produire pour aboutir à un tableau plus juste et plus complet. C'est en effectuant cet inhabituel exercice : se mettre à la place de chacun, et pour cela identifier quelles sont ces places, qu'ils parviennent à composer des intérêts et des points de vue si différents, à trouver une position commune bien évidemment provisoire. Que cela soit possible, c'est ce que montre le film. Que certaines conditions doivent être réunies pour que ce soit possible, c'est ce que démontre l'impasse dans laquelle s'est terminée le jeu de rôles : « On voit mal comment une solution peut être trouvée, quand on mesure l'étendue des oppositions et des différences », s'écriait esclaffé l'ingénieur qui, depuis quarante minutes, jouait avec une application déroutante et une efficacité redoutable le viticulteur en colère.

La conférence citoyenne semble démentir ce sombre propos. Il est possible de construire une place qui permette d'avoir accès à toutes les autres places sans les réduire, un rôle qui laisse proliférer tous les autres rôles sans les supprimer. Et ce rôle si singulier, ce sont ces quinze citoyens ordinaires qui le jouent, par la grâce d'une procédure. Le spectateur se sent touché, ému, parce qu'il se sent concerné par leur discours. Avant le film, il était à l'extérieur, n'ayant pas d'opinion sur le sujet, ou prêt à s'en remettre à ses porte-parole préférés. Après le film, il se rend compte de la diversité et de la légitimité des différents points de vue, tout en prenant conscience qu'il est possible d'en rendre compte de manière juste, mesurée et — pourquoi pas ? — d'en rendre compte dans les décisions à prendre.

Un jeu de rôles qui aboutit au constat désabusé de l'existence d'une impasse dont personne ne veut sortir, tellement les intérêts semblent tranchés et incompatibles. Un documentaire sur une conférence citoyenne qui donne au contraire le sentiment qu'il est possible de définir un lieu où se composent les volontés singulières et qu'un monde commun est imaginable, qui soit capable d'heberger des différences qui paraissaient irréductibles. Un débat public qui laisse voir qu'en ce lieu ceux qui élaborent la volonté générale sont des profanes ignorants de tout. Oh ! certes, il ne s'agit que d'une maquette bien imparfaite, d'une mise en scène dont les limites sont patentes. Mais ce n'est pas l'essentiel. Voilà la preuve

qu'il est possible de donner la parole au peuple, n'ayons pas peur de ce mot, sans pour autant plonger dans l'irrationnel ou l'obscurantisme. Le peuple parvient même à produire un effet de clarté que les experts, empatouillés dans leurs savoirs et leurs intérêts professionnels, n'arrivent pas à produire. Voilà démontré que ce qui compte ce sont les procédures, les seules procédures, les règles d'organisation de ces débats et de ces discussions. On ne découvre pas la volonté commune par hasard. Il y faut des règles imposables. Sans le tirage au sort d'un panel de citoyens représentatifs et non concernés, sans les séances de formation, sans l'audition d'experts ou de groupes de pression minutée à la seconde près, le jeu de rôles aurait repris le dessus, et avec lui le dialogue de sourds et la lutte de chacun contre chacun.

### Quand le citoyen ordinaire et le profane contestent les grands partages

#### *Représentation et consultation : une affaire de procédures*

Que la démocratie ne soit qu'affaire de procédures, on le sait depuis ses origines. Comme l'on sait que la démocratie est une entreprise jamais achevée et que, par conséquent, les procédures doivent être en permanence évaluées et révisées.

Au cœur de ces procédures, se trouve la notion de représentation. Il n'existe pas de démocratie sans une coupure entre représentants et représentés, et la variété des régimes démocratiques trouve une de ses origines dans la diversité des formes d'organisation, qui conduisent à substituer au peuple dans son entier une poignée de porte-parole qui gouvernent en son nom. Entendons-nous bien : la représentation n'est pas un pis-aller. Elle n'est pas une procédure, imparfaite mais incontournable, à laquelle on ne recourt que pour des raisons pratiques. Ce n'est pas parce que l'assemblée de tous les citoyens serait ingérable, notamment du fait de sa taille, qu'il faut lui substituer une assemblée de dimension plus réduite. Il faut résister en effet à l'idée selon laquelle le peuple serait constitué de

citoyens individuels, chacun sachant sur tout sujet ce qu'il veut exactement et étant doté de préférences fixées une bonne fois pour toutes.

Un tel peuple n'existe pas. Et, s'il existait, le problème de sa représentation continuerait à être insoluble, au moins sur le papier. On sait en effet depuis Condorcet, et Arrow en a donné une démonstration impeccable, que même si le peuple était constitué de citoyens sachant exactement ce qu'ils veulent, le travail d'agrégation et de représentation, par lequel les préférences collectives pourraient être déduites des préférences individuelles, n'en serait pas moins techniquement voué à l'échec. La représentation est un travail toujours recommencé et non un simple constat : elle est fondée sur un mécanisme plus primitif qui est celui de la consultation. Le représenté ne sait pas toujours ce qu'il veut ; c'est dans le débat qui précède le choix de son représentant, en discutant avec lui, qu'il apprend progressivement à savoir quelles sont ses préférences et que sa volonté se trouve progressivement formée. Sans représentation, envisagée comme le processus de formation des volontés, il n'y aurait ni volonté individuelle ni bien commun. À travers la représentation, et la consultation qui la sous-tend, se fabriquent conjointement le représenté et celui qui le représente. Ce dernier dit au premier : « Je dis ce que vous dites », et du même coup le représenté est rendu bavard. Sans porte-parole, pas de prise de parole ; sans débat entre celui qui va porter la parole et celui dont la parole va être portée, pas de parole possible. La représentation n'est pas un pis-aller, un ersatz de démocratie directe. Elle est la pierre angulaire de la démocratie, puisque c'est elle qui fait parler le peuple et qui désigne en même temps les porte-parole du peuple. Tous ceux qui ont insisté sur le rôle constitutif de la coupure entre le représenté et son représentant ont mille fois raison. La démocratie s'inscrit en effet dans cette béance toujours ouverte. La suppression, c'est nier les conditions mêmes de l'existence de la démocratie (puisque aucune volonté générale ne peut être calculée à partir des intérêts particuliers de chacun des citoyens) ; l'accepter, c'est rendre la démocratie pratiquement possible mais toujours imparfaite (puisque la représentation fait simultanément parler et taire : « Je dis ce que vous dites, vous êtes donc priés de demeurer silencieux au moins pour un certain temps et sur un certain nombre de

sujets »). La volonté générale se construit en même temps que les volontés individuelles : l'accord n'est possible qu'à cette condition, mais il se paye du silence au moins provisoire des représentés.

Ce mécanisme qui permet à la fois de faire parler les citoyens et de désigner leurs porte-parole, et, en organisant cette délégation, de faire taire les représentés, n'a rien de naturel, de spontané. Il est nécessairement organisé. Comment mettre en musique la consultation ? Comment, et pour combien de temps, désigner les représentants ? Comment permettre au représenté de dénoncer ce qu'il estime être les trahisons de son représentant ? Dans les réponses apportées à ces questions, les procédures jouent un rôle crucial. Elles mettent en forme cette étrange alchimie qui fait parler les citoyens tout en les faisant taire, et qui ne peut aboutir à la formulation d'une volonté générale que parce qu'elle refuse l'existence *a priori* de volontés individuelles.

Face à un tel cahier des charges, les procédures ne peuvent être que d'approximatifs et provisoires bricolages. La représentation est en crise constante. Elle l'est surtout au sein des États que l'on s'accorde à considérer comme des démocraties avancées. La représentation ne montre jamais autant ses limites que lorsqu'elle a été poussée le plus loin possible. Là où la démocratie représentative est haïfouée, elle est considérée comme le bien le plus précieux et l'on s'accoutume de ses formes les moins achevées : là où elle s'est imposée pour devenir un horizon indépassable, on dénonce ses limites, on n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser la violence dont elle se rend coupable en légitimant les exclusions qui la fondent. En un mot : ceux qui en sont privés y aspirent ; ceux qui en jouissent, tendent à la vilipender ou à la dévaloriser. Les premiers se battent pour que le peuple soit enfin représenté ; les

1. La forme la plus aboutie de cette béance est la fameuse phrase du général de Gaulle : « Je vous ai compris. » En quatre mots, l'essentiel était dit. De Gaulle se constituait en porte-parole légitime (capable d'exprimer la volonté de chaque citoyen) qui fait exister la volonté du peuple en l'exprimant (De Gaulle ne dit pas : voilà ce que je vais dire et que vous dites, il laisse indéterminé le contenu de cette volonté dont il assure simplement qu'il en est le dépositaire, sa parole se trouvant du même coup autorisée), et qui le réduit au silence (puisque je vous ai compris, vous n'avez plus rien à dire : je sais votre instrument de phonation).

2. Voir le chapitre 7 pour une définition plus précise de ce que l'on entend par démocratie représentative.

seconds soulignent que cette représentation n'est jamais assez par-faite.

Cette critique de la démocratie (que l'on songe aux interminables remises en cause du régime des partis, à la stigmatisation de leur sclérose, mais également à la dénonciation de la coupure grandissante entre le peuple réel et ses représentants) trouve évidemment son point d'ancrage dans le paradoxe de la représentation. Puisque représenter c'est faire faire, et puisque toute mise en œuvre pratique de la représentation tend inéluctablement à maintenir, au moins pour un certain temps, la coupure entre les porte-parole et leurs mandants, il est inévitable que les procédures existantes soient contestées, dénoncées : « Ne voyez-vous pas, dit-on de tous côtés, que ce sont toujours les mêmes qui parlent ; n'entendez-vous pas le silence assourdissant de ceux qui sont interdits de parole, parce qu'elle leur a été confiée, et qui ne pourront jamais s'exprimer car ils sont démunis de toute ressource ? »

Plus de démocratie, plus de représentation, telle est la logique qui est au cœur de la démocratie elle-même. Elle s'exprime dans une formule qui sonne comme un slogan, celui de la nécessaire démocratisation de la démocratie. Slogan qui constitue ce que le médié-viste Alain Boureau appelle un énoncé collectif, qui résume en quelques mots (comme le fameux *vox populi vox dei* qu'il prend comme exemple) une aspiration et une croyance que tout le monde partage et qui oriente l'action de chacun, tout en laissant à chacun le choix de la signification précise qu'il donne à l'énoncé<sup>1</sup>. Qui oserait s'opposer à ce que l'on approfondisse toujours plus les mécanismes démocratiques ? Qui serait capable de dire précisément ce que cela implique ? L'énoncé collectif, à la fois précis et ambigu, a ce fantas-tique pouvoir de faire converger les énergies et les projets, sans gommer la variété des points de vue et des conceptions.

Si la critique de la représentation est à la fois constante et très actuelle, elle est particulièrement aiguë dans le cas des sciences et des techniques : c'est ce qu'à montré le chapitre 1 et la présentation de ce que nous avons appelé les forums hybrides. Dans ces cas-là, les procédures générales qui ont été élaborées au fil du temps pour don-

1. Alain Boureau, « L'adage *vox populi, vox dei* et l'invention de la nation anglaise (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », *Annales ESC*, juillet-octobre 1992, p. 1071-1089.

ner la parole aux citoyens ont tendance à prendre l'eau de toutes parts. De nouvelles procédures sont imaginées, souhaitées, qui permettent de pallier les déficiences de celles qui sont en vigueur. Qu'on se comprenne bien : les forums hybrides ne remettent pas en cause la démocratie, ils montrent et expriment la nécessité de plus de démocratie, d'un approfondissement de la démocratie. Ils sont une des manifestations particulièrement visibles et pressantes de ce mouvement plus général qui en appelle à la démocratisation de la démocratie. Le simple fait qu'ils ne soient pas purement et simplement réprimés, même si certaines forces constituées tendent à les réduire au silence ou à l'inexistence, le simple fait qu'ils mobilisent l'opinion, même si de nombreux groupes d'intérêts tendent à les dévaluer, démontrent, s'il en était besoin, leur légitimité. Chacun sait qu'ils ne viennent pas subvertir les procédures démocratiques, mais qu'ils sont au contraire tout entier tendus vers leur enrichissement. Les forums hybrides constituent donc un précieux laboratoire. Ce qu'ils expriment à l'évidence, c'est une critique des procédures sur lesquelles est communément fondée la représentation. Ce qu'ils démontrent en pratique, c'est une volonté de mise en débat public, une revendication pour que des groupes ignorés, exclus, réduits au silence, ou dont la parole est disqualifiée, aient le droit de s'exprimer, d'être entendus et de participer à la discussion. La définition du monde commun, dans lequel chacun est appelé à habiter et entend trouver sa place, ne peut être laissée à des porte-parole qui ne sont plus en prise avec la réalité mouvante du *démos*. Les procédures démocratiques, communes aux régimes politiques des sociétés avancées, sont débordées par ces nouveaux dossiers. Les controverses socio-techniques auxquelles ils donnent lieu et qui se répandent en dehors des partis, en dehors des instances légitimes, soulignent la nécessité de procédures plus ouvertes aux débats, plus accueillantes aux groupes émergents, plus attentives à l'organisation de la prise de parole et des discussions qu'elle appelle.

Comment concevoir l'enrichissement des procédures ? Comment imaginer des formes de consultation qui rendent justice à la diversité des points de vue et des aspirations ? Les réponses à ces questions ne se trouvent dans aucun manuel. Elles sont inventées, éprouvées par les acteurs eux-mêmes, et sur plusieurs fronts. Celui des sciences et des techniques n'est pas le moindre. Les forums

hybrides constituent des expérimentations grandeur nature qui permettent à l'analyste de saisir les limites des procédures existantes (puisque ces forums naissent de leur impuissance) et d'apprécier les apports de celles qui sont inventées par les acteurs (puisque ceux-ci imaginent dans le feu de l'action de nouvelles formes de représentation et de consultation). Et il se pourrait, en outre, que les solutions proposées par les forums hybrides soient transposables, transférables, dans d'autres champs, là où les sciences et les techniques ne sont pas nécessairement centrales, et qu'elles contribuent ainsi au mouvement plus général de démocratisation de la démocratie.

*Le développement des forums hybrides :  
une critique des limites de la démocratie délégative*

Par leurs débordements continuels, les forums hybrides mettent en évidence les difficultés qu'ont les démocraties représentatives à gérer les situations d'incertitudes. Incertitudes qui peuvent être rangées dans deux grandes familles : celles qui portent sur les connaissances que nous avons du monde ; celles qui touchent à la composition du collectif.

Que savons-nous du monde ? De quoi est fait le collectif dans lequel nous vivons ? Le chapitre 1 nous a montré que nos démocraties bloquent l'exploration ouverte de ces deux questions en introduisant deux coupures vives, deux grands partages, qui sont plus ou moins béants selon les pays, mais qui finissent toujours par réapparaître lorsque les enjeux politiques des sciences et des techniques sont mis en débat. Les forums hybrides, avons-nous vu, sont des tentatives plus ou moins spontanées, plus ou moins organisées, qui dans leur diversité sont autant de dispositifs permettant d'explorer, par essais et erreurs, les réponses possibles à ces questions entourees d'incertitudes radicales.

La première de ces coupures est celle qui conduit à l'isolement des scientifiques. Cet isolement est le résultat d'une délégation par laquelle la société confie à des spécialistes, les scientifiques, le soin de produire des savoirs robustes, des connaissances certifiées. Enfermés dans leurs laboratoires, les chercheurs se voient accorder une autonomie totale, des budgets à la hausse, mais en retour, et

c'est là l'objet de la délégation, ils se doivent de revenir avec des faits confirmés, solides comme le granite le plus dur. L'autonomie et des milliards d'euros, tel est le prix payé par le collectif à des mercenaires de luxe dont la seule mission est de produire des savoirs purgés de toute incertitude. « Faites ce que vous voulez dans vos laboratoires, dépensez autant que nécessaire, mais ne revenez pas nous voir avant d'être sûrs de ce que vous avancez, avant de pouvoir décrire avec la plus grande certitude tous les mondes possibles dans lesquels nous pourrions vivre ! » Que les scientifiques soient en désaccord les uns avec les autres, quoi de plus normal ! Qu'ils s'opposent sur la manière de conduire une expérience ou sur la façon d'interpréter ses résultats, quoi de plus sain ! Oui, la science est faite de doutes, de tâtonnements, d'interprétations divergentes. Mais sa grandeur est précisément de les surmonter pour arriver à l'accord des esprits. Et la production de la vérité, de l'accord, ne peut se faire qu'en champ clos, entre spécialistes. Ce sont eux qui doivent décider de la validité des savoirs. Que l'on mette les désaccords sur la place publique, et bien vite le désordre gagne. Que l'on permette à des profanes de participer à la discussion des expériences, et de leurs résultats, et, bien vite, plus rien ne devient maîtrisable. Cette première délégation a pour principale ambition d'éviter la confusion des rôles. Elle vise avant tout à assurer aux scientifiques le monopole de la production des connaissances. Du même coup, les incertitudes liées aux connaissances qui sont produites et qui permettent de décrire et de faire advenir les mondes possibles se trouvent cantonnées dans les laboratoires. N'en sortent que des savoirs certains et pacificateurs sur lesquels peut se développer, comme une superstructure sûre de ses bases, le débat politique. Nos démocraties n'ont pas cessé un seul instant de jouer la carte de la recherche confinée contre la recherche de plein air, assurant par là même la séparation de la sphère politique et de la sphère scientifique.

Une fois la politique purgée, grâce au grand partage établi entre spécialistes et profanes, de toute incertitude scientifique, il reste à organiser le débat qui doit conduire à l'expression de la volonté générale. C'est là qu'intervient la deuxième délégation, qui produit la deuxième coupure, délégation qui est faite par les citoyens ordinaires à leurs élus en vue de constituer le collectif. Le scrutin élec-

total, dans lequel chaque citoyen participe à l'élection de ses représentants au terme d'un débat public organisé de manière à lui permettre de choisir entre les différents candidats qui se présentent pour le représenter, joue ici un rôle central. Cette procédure produit en effet cinq réductions qui aboutissent au second grand partage. La première repose sur une exclusion massive, celle de tous ceux qui ne sont pas appelés aux urnes et qui, du même coup, sont transformés en étrangers : pour certains, cette exclusion va de soi et ne pose aucun problème, pour d'autres elle est ressentie comme un acte de violence arbitraire. La deuxième assimile le collectif ainsi limité, circonscrit, à une collection d'individus considérés comme indépendants les uns des autres, dotés d'une volonté et d'une capacité de jugement autonomes : les groupes, en tant que tels, n'ont pas voix au chapitre. La troisième limite la capacité d'expression de chacun de ces individus au choix d'un ou de plusieurs noms de candidats au sein d'une liste préalable, voire, dans des cas exceptionnels comme le référendum, à une réponse par oui ou par non à une question simple et générale. Par un calcul statistique plus ou moins complexe, la quatrième substitue à la population des citoyens électeurs une population plus réduite qui est celle de ses représentants. Enfin, la dernière réduit au silence, pour une période de temps déterminée à l'avance, ceux qui au terme de cette procédure sont devenus les représentés, accordant à ceux qui sont devenus leurs représentants un monopole quasi exclusif de la parole, et cela sur n'importe quel sujet politique. Cette quintuple réduction, en quoi consiste la délégation par laquelle est constitué un citoyen ordinaire, individuel, qui confie un mandat général à son représentant, creuse un fossé entre ce même citoyen et ses porte-parole auxquels il a délégué le pouvoir de décider de la composition du collectif. Elle peut conduire à la constitution d'un univers de politiciens professionnels clos sur lui-même. Ceux-ci, appuyés sur des partis qui mobilisent les ressources stratégiques, sont en compétition les uns avec les autres pour capter les voix des électeurs et élaborent des programmes dont la finalité essentielle est d'élargir leur marché électoral.

Ce que la simple existence des forums hybrides souligne, c'est précisément le caractère institutionnalisé, et par conséquent difficile à contourner, de ces deux délégations et des coupures qu'elles

engendrent. En faisant surgir les incertitudes sur les états du monde et sur la composition du collectif, les controverses socio-techniques mettent en lumière les mécanismes, autrement invisibles, par lesquels ce que nous avons choisi de nommer la démocratie délégative gère habituellement ces incertitudes. En déléguant la production des connaissances à des spécialistes, auxquels est accordé de surcroît un monopole quasi exclusif, la démocratie délégative purge le débat politique de toute incertitude sur les états du monde possibles. En fabriquant un corps politique constitué d'individus (les citoyens) dotés d'une volonté et de préférences parfaitement assurées, la démocratie délégative exclut toute incertitude sur la composition du collectif, puisque celle-ci se trouve réduite à l'agrégation de volontés individuelles censées être parfaitement conscientes d'elles-mêmes.

La symétrie des procédures sur lesquelles repose la démocratie délégative n'aura pas échappé au lecteur. Deux réductions massives, deux délégations exclusives, deux coupures vives. La première qui sépare spécialistes et profanes<sup>1</sup> ; la seconde qui creuse l'écart entre politiciens professionnels et citoyens ordinaires. Deux coupures qui fabriquent deux populations qui ne leur préexistaient pas. C'est en effet le mouvement même de la délégation, que ce soit celle par laquelle les profanes s'en remettent aux spécialistes pour la production des savoirs, ou encore celle par laquelle le citoyen ordinaire confie à son représentant le soin de composer le collectif en son nom, qui amène à l'existence et le profane et le citoyen ordinaire, et avec eux, comme leurs corollaires, et « le » spécialiste et « le » représentant. Ce double dessaisissement circonscrit le débat sur l'état du savoir aux chercheurs de métier et celui qui porte sur la composition du collectif à des porte-parole qui tendent à accaparer la parole de ceux qu'ils représentent. Et, pour que cette restriction drastique soit possible, pour que le peuple accepte d'être silencieux et sans voix, il aura fallu une extraordinaire et féconde invention. Puisque les incertitudes sont partout, puisqu'elles minent de l'intérieur la vie collective en laissant planer comme une menace constante l'émergence de groupes inatten-

1. Cette séparation se monnaie en une multitude de divisions dérivées : comme celle entre consommateurs et industriels, etc.

dus, puisqu'elles rendent difficilement prévisibles et maîtrisables les événements qui forment la trame de l'histoire du monde à laquelle se mêle notre histoire, le meilleur des stratagèmes est celui qui consiste à créer des institutions spécialisées dans leur traitement : les laboratoires pour les premières, les parlements pour les secondes. Et du même coup à substituer au *démos* incertain l'individu, sous la double figure, rassurante, du profane et du citoyen ordinaire.

L'équilibre d'un tel dispositif est fragile, et c'est d'ailleurs cette fragilité qui fait à la fois sa grandeur et sa légitimité. Il fait reposer la délégation démocratique sur un paradoxe : le silence auquel le profane et le citoyen ordinaire sont réduits, et sans lequel il n'y aurait ni citoyen ordinaire ni profane, est un silence voulu, accepté, contractualisé. À tout moment, et le profane et le citoyen, dont la réalité est affirmée et reconnue, peuvent rompre ce silence, s'indigner de ne pas être écoutés, eux qui ne parlent pas ou si peu. « Attention, si vous persistez à nous ignorer, vous qui n'êtes rien sans nous, nous allons donner de la voix ! » Pour prévenir les cris effrayés du profane et les vociférations indignées du citoyen ordinaire, pour éviter qu'ils n'emplissent les rues de leurs bruyantes et trop bavardes protestations, les démocraties déléguatives ont bien entendu inventé de nombreux exutoires.

Pour décourager les prises de parole intempestives d'un citoyen ordinaire manifestant contre la censure dont il s'estime être la victime, une solution est de multiplier les consultations électorales et les instances représentatives. Le citoyen ordinaire se voit ainsi offrir de toujours plus nombreuses occasions de prise de parole, certes étroitement disciplinées et encadrées, sur des sujets eux-mêmes de plus en plus variés mais qu'il ne choisit pas. Par ailleurs, l'élargissement des consultations peut être conforté par l'encadrement bienveillant des prises de parole spontanées (manifestations de toutes sortes) qui permet d'organiser des débordements contrôlés par rapport au dispositif électoral *stricto sensu*. Dans l'un et l'autre cas, la multiplication des occasions de prise parole apparaît comme étant une extension des dispositifs existants et non comme la première étape de leur transformation. Ce qui est visé, c'est la survie, à n'importe quel prix, de cet être improvable mais irremplaçable qu'est le citoyen ordinaire. Pourvu qu'il

accepte à un moment ou à un autre de redevenir silencieux et de respecter la règle de la délégation, un citoyen ordinaire en colère, s'époumonant et vociférant, organisant des ligues et des brigues, est préférable à la contagion de l'incertitude qui résulte de l'incessante remise en cause des représentants et des paroles qu'ils portent.

Ce qui vaut pour le citoyen ordinaire s'applique également au profane. De temps en temps, ce dernier s'inquiète de ce que les spécialistes en blouse blanche trament dans le silence de leurs laboratoires ou de leurs bureaux d'études. Les chercheurs de métier et les ingénieurs de haute volée travaillent-ils au bien commun ? S'assurent-ils vraiment des faits et des machines qu'ils produisent ? Pour calmer ces inquiétudes, d'autant plus légitimes qu'elles apparaissent de plus en plus souvent fondées, des initiatives sont prises. On décide que la science est une fête ; on organise des journées portes ouvertes pour les laboratoires, trahissant ainsi le remords qu'on a de les garder fermées en temps ordinaire ; on vulgarise les résultats de recherche, pour montrer que, certes, les chercheurs cherchent, mais aussi découvrent et inventent ; on organise des événements médiatiques pour que personne n'ignore que les mathématiciens ont beaucoup contribué au progrès de l'humanité et pour montrer que le chemin est encore long avant que tous les mystères ne soient éclaircis ; on invite les profanes à siéger dans des conseils d'administration d'organismes de recherche ou d'établissements hospitaliers ; on organise des programmes de recherche en concertation étroite avec des syndicats ou des associations d'usagers. Toutes ces initiatives rendent plus supportable la blessure causée par la coupure entre spécialistes et profanes, elles s'efforcent de rapprocher les deux lèvres de la plaie pour mieux la suturer. Mais elles le font pour mieux sauver ce qui apparaît comme un des meilleurs garde-fous contre le désordre que pourrait introduire la brusque irruption sur la place publique de savours incertains.

### La double exploration des mondes possibles et du collectif

Toutes ces prothèses qui apportent leur secours à la démocratie délégative sont bonnes en soi. Elles atténuent les divisions, elles rendent vivable et supportable la double délégation. Mais elles n'empêchent pas pour autant les forums hybrides. Les débordements qu'ils mettent en forme sont d'une telle ampleur qu'ils ne peuvent être endigués par des remèdes de fortune. Si des citoyens ordinaires et des profanes quelconques organisent des forums hybrides, c'est pour mettre en cause la double délégation, et avec elle toutes les solutions qui ne visent qu'à la sauver. Il est vain, même si cela est utile, de rendre les cloisons des laboratoires plus transparentes pour que le profane puisse voir s'agiter à travers elles les spécialistes au travail ; tout comme il est vain de proposer au citoyen ordinaire plus d'espace pour s'exprimer. C'est que ce sont les deux figures du citoyen ordinaire et du profane qui sont en cause. Le débat sort des espaces dans lesquels il était contenu à grand-peine. Le double verrouillage de la double délégation craque. Un nouvel espace social est conquis, qui va permettre l'exploration de nouvelles configurations entre savoir et politique de manière à faire face aux incertitudes qui pèsent sur les mondes possibles et sur la composition du collectif.

Que se passe-t-il quand est relâchée la contrainte du canonnement du débat, à la fois dans l'espace restreint de la recherche confinée et dans celui des représentants désignés par les citoyens ordinaires ? Pour répondre à cette question, il suffit de laisser se déployer les forums hybrides et de les suivre dans leur exploration de nouveaux territoires.

Côté savoirs, nous avons vu que la remise en cause de la coupure entre spécialistes et profanes ne conduisait pas, loin de là, à une dissolution de la recherche de laboratoire, mais plutôt à son inscription dans un continent plus vaste, où trouvent place la recherche confinée et la recherche de plein air et où se développent les riches vascularisations par lesquelles chacune d'entre elles se nourrit des apports de l'autre. Les chapitres 2 et 3 ont montré que

la profondeur et l'intensité de ces coopérations (non évidemment dénuées de conflits), lorsqu'elles existent, peuvent être plus ou moins intenses selon que ces collaborations s'appliquent aux trois moments que nous avons distingués ou seulement à l'un d'entre eux.

La forme minimale de coopération ne concerne que le retour vers le terrain de la science confinée, ce que nous avons appelé *traduction 3* : l'adaptation à la complexité et aux particularités des contextes d'application, les conditions de la mise en œuvre des résultats de laboratoire, requièrent généralement l'intervention active de ceux qui sont concernés. Ou bien les blouses blanches, aidées par leurs alliés politiques, passent en force, en prenant le risque que cela casse. Ou bien elles acceptent de composer, de mettre de l'eau dans leur vin, c'est-à-dire de coopérer avec les groupes concernés.

Le deuxième point de rencontre et de collaboration correspond à ce que nous avons appelé la constitution et l'organisation du collectif de recherche : faire en sorte que ce collectif soit fort de toutes les compétences humaines et non humaines qui permettent l'enrichissement des connaissances produites, mais qui favorisent également tous les débats et toutes les controverses permettant aux connaissances produites d'acquiescer leur robustesse.

Enfin le troisième terrain de la coopération entre recherche de plein air et recherche confinée est celui de l'identification, de la formulation et de la négociation des problèmes sur lesquels va porter le travail d'investigation.

Trois possibilités différentes, trois formes distinctes de coopération, chacune pouvant être placée sur un axe allant de l'aval vers l'amont du processus de recherche proprement dit. Ou bien les profanes se contentent d'attendre les chercheurs aux portes de leurs laboratoires pour les convaincre de travailler avec eux à l'adaptation de leurs savoirs et de leurs techniques ; ou bien ils inscrivent le laboratoire dans un collectif élargi, introduisant de nouvelles compétences et s'y aménageant éventuellement une place qui leur soit propre ; ou bien ils organisent le dialogue et les échanges encore plus tôt, avant même que les chercheurs ne referment sur eux les portes du laboratoire. Dans de telles configurations, parler encore de profanes est une erreur : pour faire disparaître toutes les traces

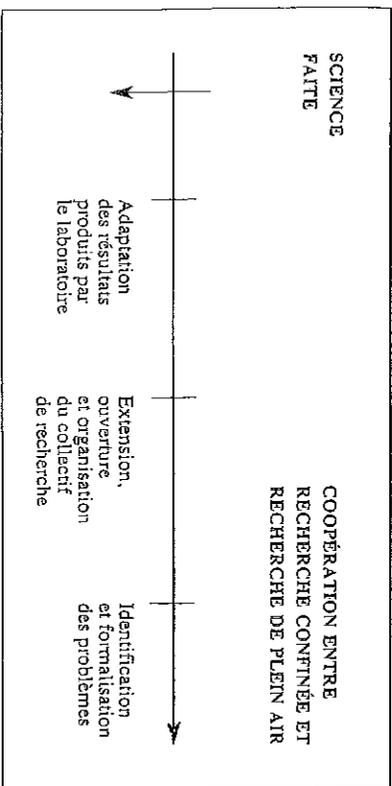


FIGURE 4

L'exploration des mondes possibles

d'asymétrie, y compris et d'abord dans le vocabulaire, il est évidemment plus juste de parler de chercheurs confinés et de chercheurs de plein air et de distinguer trois formes de relations entre ces deux populations :

Lorsqu'on se déplace sur cet axe de la gauche vers la droite, plusieurs transformations se produisent dans le régime de production des savoirs. Ce qui varie d'abord, c'est l'intensité et la profondeur de la coopération entre recherche confinée et recherche de plein air. À une recherche coupée du milieu des profanes se substituent, par paliers progressifs, des formes d'organisation qui associent de manière de plus en plus étroite, et à des stades de plus en plus précoces, les chercheurs de plein air aux chercheurs confinés.

Le lecteur aura noté que nous avons parlé de recherche. Nous réservons en effet, comme c'est l'usage, le mot science (ou encore celui de connaissance ou de savoir spécialisé) à des situations dans lesquelles la recherche est achevée : la science est ce sur quoi l'on ne revient pas (si ce n'est pour préciser, compléter, enrichir, amender des connaissances qui ont été discutées et validées). Cette distinction va nous permettre de prolonger l'axe en deçà d'une origine, en deçà d'un point zéro. Celui-ci fait le départ entre la recherche en

action, celle qui élabore des connaissances encore incertaines, et la recherche terminée, celle qui a produit des certitudes, des faits sûrs et robustes. D'un côté la science en train de se faire ; de l'autre côté la science faite. Considérée du point de vue de la double délégation et de son éventuelle remise en cause, cette distinction entre science et recherche est très utile. Le point zéro sépare le régime dans lequel la production des connaissances est déléguée aux spécialistes de celui dans lequel prévaut, à l'inverse, la coopération entre spécialistes et profanes. En se déplaçant progressivement de la gauche vers la droite, on passe ainsi d'une configuration dans laquelle les incertitudes scientifiques sont gérées par les spécialistes (à qui on demande de revenir avec des certitudes) à des configurations qui accordent de plus en plus d'importance à la recherche de plein air. Le point zéro correspond à un changement de régime, à une mutation qualitative : à sa gauche, la recherche de plein air est niée ; à sa droite, elle est reconnue au même titre que la recherche confinée.

On peut même être plus précis. Le premier pas en direction d'une organisation de la recherche, qui met à parité et la recherche confinée et la recherche de laboratoire, est évidemment la reconnaissance de l'existence de la recherche confinée. L'usage de cette notion, ou d'une notion équivalente, signe en effet une double reconnaissance : reconnaissance du rôle crucial de la recherche, qui précède la science, reconnaissance du caractère spécialisé, érotique, et donc amendable, des savoirs auxquels elle aboutit. Parler de recherche confinée, c'est admettre explicitement l'existence de la délégation et la légitimité de son éventuelle remise en cause ; c'est en outre reconnaître que ce qui compte dans la science, ce ne sont pas tant les certitudes finales que le chemin suivi pour arriver à bout des incertitudes.

Ce qui change également lorsqu'on parcourt cet axe, c'est la définition relative du local et de l'universel. La recherche confinée, comme modalité unique d'organisation de la recherche (et sa proximité avec la science faite, qui est considérée comme étant intrinsèquement universelle, le souligne), a pour vocation, pour objectif final, de fabriquer des savoirs universels. Comme on l'a vu dans le chapitre 2, la tendance à l'universel a pour corollaire paradoxal l'hyper-localisation dans le temps et dans l'espace, le confinement extrême, des conditions de production des connaissances. La colla-

boration maximale entre recherche confinée et recherche de plein air (qui inclut par conséquent les trois modalités de coopération), est tout entière tendue, à l'inverse, vers la fabrication de connaissances dont la généralité se nourrit de la prise en compte de particularismes, de spécificités locales : le mouton « universel » des experts de Sellafield est remplacé par une multitude de moutons, ceux des bergers riverains de l'usine, mais également ceux qui sont élevés par d'autres bergers dans d'autres lieux, multitude qui compose une image plus riche et plus diverse, en même temps que plus réaliste, plus vraie, de ce que l'on désigne par la catégorie générique de « mouton ». Un mouton qui aurait été éradié, disséqué, manipulé par un consortium de chercheurs de plein air et de chercheurs confinés serait proche du mouton des bergers de Sellafield, puisqu'on aurait à trois reprises tenu compte des problèmes qu'il pose, tout en étant proche d'autres moutons, puisqu'il aurait été transporté, traduit dans des laboratoires confinés. Un renversement des priorités se produit par rapport à la simple recherche confinée : ce qui compte, c'est de construire un universel non par standardisation, et par conséquent par élimination des spécificités locales, mais par reconnaissance et réorganisations successives de ces spécificités. Pour le dire dans le langage des marchés économiques (et l'analogie n'est pas sans fondement) : à la standardisation des savoirs de masse succèdent des connaissances produites sur mesure. « Choisissez la couleur de votre voiture », disait Henry Ford, « pourvu qu'elle soit noire ! » ; « Faites ce que vous voulez de vos moutons », disent les experts de Sellafield, « pourvu que vous suiviez les règles générales que nous avons élaborées dans nos centres de recherche ! » ; « Choisissez le modèle et les prestations de service les mieux adaptés à vos besoins particuliers ! », dit Renault ; « Élaborons des règles de conduite qui valent d'abord pour vos moutons, sur la base des connaissances accumulées sur d'autres moutons ! », diraient des scientifiques ayant accepté de collaborer avec des chercheurs de plein air.

L'exploration d'un nouvel espace, celui de la coopération entre recherche confinée et recherche de plein air, est rendue possible par la levée des interdits que la délégation aux spécialistes de la production des connaissances fait peser sur l'ensemble du corps

social. Une deuxième délégation, avons-nous vu, est remise en discussion dans les forums hybrides : celle qui donne naissance au couple emblématique des démocraties représentatives, ce couple étrange, formé du citoyen ordinaire et de son double, le porte-parole élu et qui finit par devenir un professionnel de la représentation. Placer les incertitudes concernant la composition du collectif au centre du débat au lieu de les reléguer dans l'enceinte des parlements et des assemblées, telle est la seconde exigence dont témoignent l'existence et la multiplication des forums hybrides. Comment décrire ce mouvement par lequel l'écart entre les citoyens ordinaires et leurs représentants est non seulement réduit, mais se trouve reconfiguré au point que ces deux notions finissent par perdre une part de leur pertinence ? Comment rendre compte des mécanismes par lesquels l'identité des groupes qui composent le collectif et la composition même du collectif sont laissées en débat ?

Pour répondre à cette question, la démarche à suivre n'est pas différente de celle que nous avons empruntée pour déconstruire, avec les acteurs, la séparation entre spécialistes et profanes. Il convient, là encore, de restituer les différentes configurations qui permettent de surmonter, voire d'effacer, la coupure produite par cette deuxième modalité de délégation. Les incertitudes touchant au collectif concernent l'identité des groupes émergents, la capacité de chacun de ces groupes à percevoir l'existence d'autres groupes et d'en tenir compte dans sa propre action, enfin la volonté et la possibilité d'aboutir à la composition négociée d'un collectif encore inconnu. Sur l'axe qui visualise ce travail d'exploration du collectif et d'élargissement progressif de la prise en compte des incertitudes qu'il génère, trois étapes peuvent donc être distinguées.

La première correspond à la constitution d'identités à la fois spécifiques et supra-individuelles. En effet, une des façons les plus immédiates de souligner les limites de la délégation par laquelle le citoyen ordinaire s'en remet à son représentant est de remettre en question l'existence et la pertinence de cet être improbable qu'est le citoyen ordinaire. Celui-ci laisse place à des groupes émergents, à des collectifs singuliers dont l'identité, la composition et les frontières ne se précisent que progressivement. Dans ce processus de définition et de stabilisation des identités, la désignation de porte-parole révocables à tout moment et en interaction constante avec le

groupe est cruciale. L'identité résulte en effet d'un processus d'identification progressive que permet le jeu de miroirs qui s'installe entre représentants et représentés. Un groupe ne sort jamais tout armé de la cuisse de Jupiter. Il s'éprouve, tâtonne, se cherche, naviguant au milieu des incertitudes. C'est dans le subtil dialogue qu'il instaure avec ses représentants, à tout moment congédiables, que se dégagent progressivement des éléments de stabilité. Il devient peu à peu plus aisé de répondre de manière non ambiguë à des questions comme : qui compose le groupe ? quels sont ses projets, ses attentes, ses intérêts ? quelle définition, quelle description donne-t-il de lui-même ? Lorsque les identités sont en formation, incertaines, elles ne peuvent prendre forme et se constituer que dans la constante et changeante interaction entre représentants et représentés. Le représentant ne vient pas recueillir une parole déjà là. Le groupe n'existe en effet que par la délégation d'une parole qu'il construit en la déléguant. Dans ces conditions, le face-à-face entre des citoyens isolés, individualisés, séparés les uns des autres, ne peut que constituer un obstacle rédhibitoire au jaillissement et au déploiement de cette matérialité grâce à laquelle des identités naites tendues vont se constituer.

La deuxième étape dans le processus d'exploration du collectif permet d'aller plus loin dans la constitution des identités. La pure et simple affirmation d'une identité en formation et qui souffre de ne pas être reconnue, la seule revendication d'une singularité qui occupe tout l'espace politique et qui n'a pour seule obsession que d'être perçue et entendue, sont dépassées. Le groupe ne se contente plus de répéter sur tous les tons : « Nous sommes les riverains du futur site d'enfouissement des déchets nucléaires », « Nous sommes des parents d'enfants atteints d'amyotrophie spinale », etc. Il exprime la volonté d'établir un dialogue, une discussion avec d'autres identités émergentes ou constituées, avec d'autres singularités exacerbées, avec d'autres groupes en voie de formation. Au cours de la première étape, les citoyens muets reprennent la parole, non pas pour renouer un dialogue individuel avec leurs représentants, mais pour se lancer dans une dynamique collective aux contours d'abord mal cernés, mais qui amènera peut-être, par séquences successives, à préciser qui ils sont. Ces muets redevenus bavards, bavards entre eux et avec leurs porte-parole, s'expriment,

mais, tant qu'ils en restent là, ils demeurent sourds et s'obstinent à l'être : l'important est qu'on les entende et non pas qu'ils entendent. La deuxième étape est celle au cours de laquelle ils récupèrent l'ouïe. Les pêcheurs à la ligne, les exploitants agricoles, les industriels du tourisme, les collectivités locales, les riverains en colère, les associations de défense du patrimoine, se sont exprimés sur un projet de réaménagement de la rivière Arc. Même si une partie de ces groupes était déjà formée avant le projet et son annonce, d'autres en sont en quelque sorte le produit. Cette conséquence n'est cependant pas automatique, car l'émergence de certaines identités est parfois imprévisible. Certains groupes émergent, bruyants, changeant parfois d'avis, difficiles à suivre dans leurs argumentations, tel représentant considéré jusque-là comme légitime se trouvant soudainement désavoué. Et voilà qu'au lieu de se contenter de clamer leur identité, enfermés dans leur propre univers, marqués d'une sorte d'autisme politique, ils se mettent à discuter entre eux, reconnaissant la multiplicité des groupes et des identités inattendues. Comment s'opère cette ouverture ? À cette question nous répondrons plus tard. Il suffit de noter ici qu'à des groupes instables, centrés sur eux-mêmes, succèdent des groupes tout aussi émergents, mais prêts à entendre les autres groupes et à percevoir leurs discours, bref, prêts à reconnaître leur existence et leur identité. Ils ont en commun d'être passés de l'autre côté de la délégation de parole, de s'être plongés dans les turbulences des retours constants à la base. Ils découvrent du même coup qu'ils partagent leur histoire avec d'autres et que, en se battant pour que leur propre identité soit reconnue, ils se battent, dans le même mouvement, pour que l'identité d'autres groupes naisse. Le soit également : ne pas écouter donnerait raison par avance à ceux qui refusent de vous écouter.

S'ouvre alors la troisième étape, celle où le choc des singularités, exprimées et entendues, conduit peu à peu à leur composition. Comment constituer un collectif, nécessairement provisoire, qui prenne en compte chaque groupe, qu'il soit émergent ou déjà constitué ? Pour qu'une réponse soit trouvée à cette question, politique par excellence, il faut aller au-delà de la seule prise de parole ; il faut aller au-delà de la seule écoute, aussi attentive et pleine d'empathie soit-elle : il faut que chaque groupe admette que sa propre identité est

négociable, et que la composition<sup>1</sup> du collectif passe par des compromis et des ajustements avec les autres identités présentes.

Affirmer son identité émergente en l'exprimant haut et fort, écouter et reconnaître les autres identités émergentes ou déjà là, puis entrer dans leur discussion et leur composition croisée : telles sont les trois étapes qui jalonnent un chemin au terme duquel s'évanouit la coupure instituée entre les citoyens ordinaires et leurs porte-parole. Le collectif est composé (et jusqu'au terme de la procédure, personne ne sait de qui il est composé), au lieu de n'être considéré que comme la résultante d'un processus d'agrégation de volontés individuelles (résultante qui varie en fonction de la procédure d'agrégation retenue). Avec l'émergence de groupes qui affirment et définissent leur propre identité puis qui, découvrant qu'ils ne sont pas seuls, acceptent de débattre en commun de la composition du collectif, c'est l'idée même qu'il existe d'un côté des individus singuliers et de l'autre côté une volonté générale fabriquée à coups d'outils statistiques qui se trouve sérieusement ébranlée. Ce glissement ne perd pas en chemin l'idée d'un citoyen ordinaire, titulaire de droits individuels inaliénables. Il en va des rapports entre agrégation du collectif et composition du collectif comme de ceux entre recherche confinée et recherche de plein air. L'émergence des groupes, leur reconnaissance mutuelle, puis la composition d'un collectif permettant à chacun de trouver une place reconnue par chacun, n'effacent pas plus les droits individuels et la construction par agrégation de la volonté générale que la recherche de plein air n'efface la recherche confinée dans le dessein de se substituer à elle. Dans l'un et l'autre cas, c'est d'enrichissement qu'il s'agit, de dépassement du mécanisme de délégation au profit d'une implication plus symétrique et plus équilibrée. Laiscée à elle-même, la recherche de plein air se verrait amputée de l'extraordinaire pouvoir de traduction et d'amplification que seule peut fournir la recherche confinée. De même, le collectif composé, s'il n'était pas remis en forme selon les procédures de constitution du collectif agrégé, serait incapable de produire le citoyen individuel d'un côté et une volonté générale qui ne soit pas simplement la volonté du plus fort de l'autre côté. À l'inverse, amputées du poten-

1. Le mot « composition » désigne l'action de composer autant que le résultat.

tiel de transformation et de reconfiguration que représente la composition ouverte et indécise du collectif, les procédures d'agrégation livrées à elles-mêmes ferment la porte à la reconnaissance et à la prise en considération d'identités singulières émergentes.

Ces considérations clarifient le statut du second axe, vertical, qui va nous servir à délimiter l'espace dans lequel prennent place les forums hybrides. Lorsqu'on se déplace du haut vers le bas, c'est l'intensité et la profondeur du mouvement de composition du collectif qui s'accroissent. L'espace vide, qui s'étend entre le citoyen ordinaire et le collectif agrégé, se peuple de groupes intermédiaires, d'abord préoccupés de leur seule existence, puis se montrant de plus en plus actifs dans la définition du collectif et remettant finalement en cause l'existence même de cet espace.

Le lecteur aura remarqué que nous avons utilisé les notions d'agrégation et de composition pour qualifier l'opposition entre les deux régimes de constitution du collectif. Ces deux notions expriment bien la différence (et les complémentarités) entre les deux régimes. L'agrégation suppose en effet l'existence d'unités de base indiscutables, unités qui se confondent avec les individus, entités ultimes et fondamentales à partir desquelles et sur lesquelles le collectif s'édifie. Elle suppose également un travail de classement, de regroupement, de hiérarchisation, qui n'est évidemment possible qu'à partir de ces entités indiscutables. Elle s'appuie enfin sur des techniques statistiques qui visent à construire, à partir d'un grand nombre d'unités distinctes (des citoyens individuels), des groupes de taille de plus en plus réduite (des conseils généraux, l'Assemblée nationale) mais considérés comme représentatifs de la population de départ et qui, à leur tour, peuvent être résumés, toujours par le truchement d'un calcul, en une volonté générale : représentativité politique et statistique sont étroitement liées.

La composition, entendue comme action et non comme résultat, repose quant à elle sur une tout autre logique. Aux certitudes classificatoires de l'agrégation, elle substitue les incertitudes des regroupements dans lesquels se définissent simultanément les entités significatives, celles qui sont capables de parler et qu'il convient d'écouter, les formes de relations entre les entités et, *in fine*, leur *modus vivendi*. L'agrégation ne revient pas sur les entités à agréger : le débat politique porte précisément sur l'enjeu que

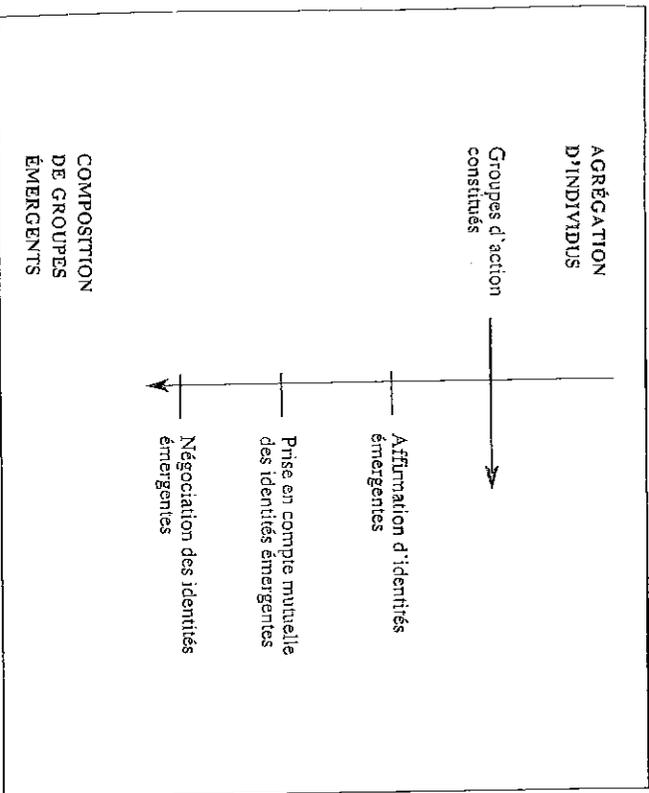


FIGURE 5

L'exploration du collectif

représentent l'agrégation et ses modalités<sup>1</sup>. La composition n'a d'autre but que de définir en quoi consistent ces entités ou ces substances : c'est dans cette reconfiguration que gît pour elle la politique. Cette distinction va nous permettre de prolonger, comme nous l'avons fait dans le cas de la production des connaissances, l'axe en deçà d'un point zéro, sorte de poste-frontière entre les procédures de composition et les procédures d'agrégation, entre la gestion volontaire des incertitudes concernant l'état du collectif et les entités qui le composent, et leur prise en charge par des procé-

1. Dans la démocratie délégative, la logique politique s'apparente à une chasse au voix ; par ailleurs, les modalités de décompte et d'agrégation des voix ont une importance stratégique (modalités de scrutin).

dures de classification hiérarchique<sup>1</sup>. D'un côté, le calcul du collectif, de l'autre, l'exploration de ce dont il faut tenir compte pour le composer. Ce point zéro, sépare le régime dans lequel le citoyen s'en remet à son représentant d'un régime dans lequel la désignation des porte-parole est indissociable de la constitution des identités émergentes. En se déplaçant du haut vers le bas de l'axe, on passe ainsi d'une configuration dans laquelle les incertitudes politiques sont gérées par une poignée de représentants choisis (élus) qui auront tout loisir de débattre, mais qui finiront par imposer selon des procédures mécaniques une volonté qui deviendra *ipso facto* générale à une configuration dans laquelle ces incertitudes sont prises en charge par de multiples groupes émergents. Le point zéro coïncide avec le changement de régime : au-dessus, le collectif n'a pas à être composé, mais simplement ordonné ; au-dessous, au contraire, c'est la composition qui devient prioritaire.

À quelle configuration correspond le point zéro ? À un régime dans lequel le citoyen ordinaire, individuel, se voit débordé, dépassé par ce que l'on peut convenir d'appeler des groupes d'action constitués. Ceux-ci se définissent par des identités clairement établies (partis, syndicats, associations) : elles sont « déjà là », souvent stabilisées de longue date. Les porte-parole de ces groupes institués n'ont aucune difficulté à faire faire leurs troupes et à parler en leur nom, tant les discours à tenir sont prévisibles. Le groupe d'action constitué est connu et reconnu : il n'a pas, comme le groupe émergent, à se battre pour que sa voix soit entendue et écoutée. Il est déjà dans le champ politique. Il ne fait d'ailleurs que poursuivre, en l'amplifiant, la logique de l'agrégation. Il constitue un agrégat de premier ordre, rassemblant des individus qui se veulent identiques et qui se font pour que leur représentant parle en leur nom et qu'il parle d'autant plus fort qu'ils sont plus nombreux. Avec le groupe d'action constitué, on est déjà, on est encore, dans la politique des grands nombres, puisque la capacité du groupe à faire pression est directement liée au poids que pèsent ses membres. Mais, en tant que groupe, il souligne néanmoins les limites du pur modèle de l'agrégation, qui ne connaît comme élément de base que le citoyen ordinaire. Dans ce modèle

1. Ces procédures visent par réductions successives à ce qu'un seul puisse parler légitimement au nom de tous.

purifié, les brigues et les cliques sont suspects, car on ne sait jamais si elles sont composées d'individus libres ou asservis. Admettre le groupe d'action constitué, c'est tolérer une entorse au principe selon lequel n'existent que des citoyens individuels. Entorse d'autant plus grave que la clique ou la ligue ne sont que rarement des modèles de démocratie interne ! En tolérant que le groupe constitué affirme ses intérêts et les proclame haut et fort dans un espace public où il revendique sa place, et cela en l'absence de tout contrôle sur les procédures qui ont arraché le consentement de ses membres, la démocratie délégative ouvre la porte aux groupes émergents. En transgressant elle-même la sacro-sainte règle de l'individualisme, elle prépare en effet la voie à la logique de la composition, qui devient d'autant plus inévitable que les volontés individuelles sont encore inchoatives et fragiles, s'effaçant devant des identités collectives dont elles se nourrissent.

Lorsque l'on se déplace le long de ce deuxième axe, ce n'est pas seulement la distinction entre le citoyen ordinaire et son représentant qui s'évanouit, ce sont également les modalités de distribution des singularités et de leurs mises en relation qui se transforment. Dans le pur régime de l'agrégation collective, chaque individu, qui est doté de préférences, d'intérêts ou encore d'une volonté qui lui sont propres, est supposé irréductible à chaque autre individu. Il est une volonté qui ne peut être absorbée par rien d'autre que par ce qu'elle a posé. Comme on l'a vu, et sur ce point l'intuition de Rousseau s'est trouvée vérifiée, c'est précisément de l'extrême diversité des citoyens que naît la possibilité d'une volonté commune<sup>1</sup>. Mais, en tant que citoyen, il est semblable à tous les autres citoyens, puisqu'il est titulaire des mêmes droits, doté de la même faculté de choisir ce qu'il veut et de le vouloir en toute autonomie. C'est cette équivalence formelle entre chaque individu, entre chaque citoyen, qui permet de dire que chacun d'entre eux compte autant que n'importe quel autre, que sa voix, certes singulière, n'est qu'une voix parmi d'autres voix qui ont le même poids qu'elle et qui méritent la même considération. Sur cette base se dégage la volonté générale : puisque chaque voix compte de la même manière, il suffit de compiler les

1. Étant contre-intuitif, le raisonnement de Rousseau mérite d'être rappelé. Pour lui, la diversité rend raisonnables les individus en les contraindant à rechercher ce qu'ils ont en commun et qui, étant librement posé, s'impose à chacun.

voix, en les regroupant en fonction de leurs singularités, pour faire apparaître ce qui compte pour le collectif considéré dans son ensemble. La volonté générale, qui vaut pour tous et pour chacun et qui est l'équivalent de la propriété d'universalité pour les connaissances, se fabrique à partir de singularités et de spécificités individuelles sur lesquelles elle « retombe », une fois formée, produisant de l'uniformité là où régnait la plus extrême diversité. L'élection, les anticipations et les calculs infiniment compliqués auxquels elle donne lieu, constituent ainsi un dispositif d'une redoutable efficacité pour agréger et réduire en une volonté unique et qui n'a plus aucune attache particulière, des volontés en grand nombre, toutes différentes les unes des autres.

Dans le régime de la composition du collectif, les singularités, au lieu d'être gommées, sont affirmées, revendiquées, et l'affirmation de leur contenu constitue la substance même du débat politique. Le contraste avec le régime d'agrégation du collectif est frappant, puisque ce dernier s'acharne à obtenir l'expulsion des singularités. Celles-ci se trouvent une première fois réduites lorsque le microcosme constitué des représentants se substitue au macrocosme de la population des citoyens ordinaires. Puis une seconde fois lorsque ces représentants s'assemblent pour débattre et former une volonté générale (la loi) qui constitue le collectif en souverain et renvoie les volontés particulières à des contingences sans importance politique. Ce qui se perd en route, c'est la chair des identités particulières. La parole devient de plus en plus politique à proportion qu'elle se purge, par distillation fractionnée, pourrait-on dire, de ses pesanteurs individuelles, de ses considérations locales. Les procédures d'agrégation du collectif rendent possible l'expression d'une volonté générale, car elle débarrassent la voix de la ménagère de plus de cinquante ans, celle de la femme de colonel en retraite, celle du travailleur à la chaîne de Flins, celle du professeur du CES de Guillestre dans les Hautes-Alpes, de ce qui fait de chacune de ces voix une authentique voix de ménagère de plus de cinquante ans, de femme de colonel en retraite, de travailleur à la chaîne de Flins ou de professeur du CES de Guillestre dans les Hautes-Alpes. Ces identités singulières que l'on s'applique à perdre, avec la plus grande obstination, dans l'agrégation du collectif, on s'emploie au contraire, avec une égale obstination, à les conserver, à les préserver, à les restituer dans le régime

de la composition du collectif. Dans ce dernier régime, ce qui compte en effet, ce n'est pas de compter des voix rendues toutes formellement identiques pour faire surgir au-delà de différences secondaires des ressemblances que l'on qualifera de plus profondes, c'est, à l'inverse, de s'intéresser à ce que disent de spécifique, de singulier, des voix particulières pour ensuite les composer sans cacher leur existence. Au lieu que soient effacées une à une les harmoniques qui constituent la richesse d'une note fondamentale, pour donner à celui qui l'écoute l'illusion que cette dernière existe indépendamment des premières, les voix sont traitées à la manière de celles jouées par les différents pupitres de l'orchestre, chaque phrase mélodique n'ayant d'intérêt pour l'ensemble que par les différences qu'elle introduit, qui, harmonieusement arrangées les unes avec les autres, composent un chant dont l'unité affirmée laisse percevoir les lignes qui le trament. À un universel (celui du collectif agrégé) obtenu par élimination tailloime des spécifiques est substitué un universel (le collectif composé) liant des singularités rendues visibles et audibles.

On ne peut être que frappé par l'homologie des transformations qui se produisent le long des deux axes retenus. Dans les deux cas, c'est la fabrication de deux populations et l'instauration d'une coupure entre les deux qui sont remises en cause. On y retrouve des groupes de malades qui entendent participer activement à la production de connaissances en même temps qu'ils affirment leur identité blessée; on y découvre des rivaux en colère qui parlent de leurs difficultés et de leurs craintes et qui désignent des porteparole pour participer aux discussions techniques. Tous ensemble, ils marquent l'existence d'un nouveau territoire, d'une nouvelle scène politique qu'il est commode de décrire et de baliser à l'aide des deux axes présentés dans les lignes précédentes. Cet espace que nous font découvrir les forums hybrides et leurs débordements communiqués avec l'ancienne scène, celle de la science faite et du collectif agrégé, par une porte étroite, un pincement qui marque la limite extrême de deux régimes qui tendent à se clore sur eux-mêmes comme pour éviter tout risque de contamination mutuelle. Le passage entre ces deux espaces est signalé sur un axe par l'attention exclusive dont bénéficie la recherche confinée (attention qui

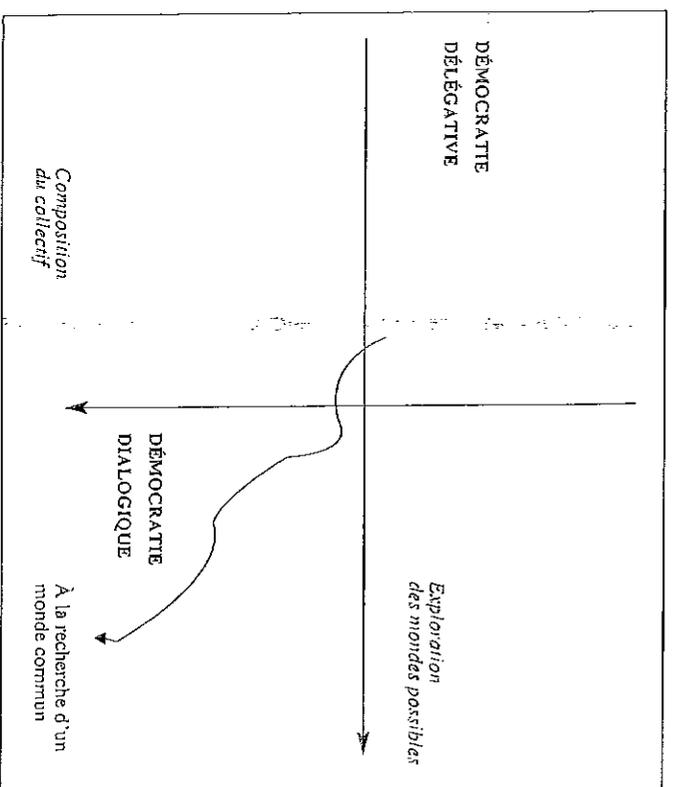


FIGURE 6

L'espace dialogique

marque que l'on s'est écarté de la science faite mais qui ne va pas jusqu'à reconnaître l'existence de la recherche de plein air) et sur l'autre axe par l'envahissement des groupes d'action constitués (envahissement qui souligne la disparition du monopole politique exercé par les représentants des citoyens ordinaires sans pour autant admettre la prolifération de groupes émergents). En ce point crucial se décide le régime démocratique qui sera favorisé, selon que les forces dominantes tendent à privilégier la science faite et l'agrégation du collectif ou au contraire à soutenir la collaboration entre recherche confinée et recherche de plein air ainsi que la composition du collectif. Déléguer la gestion des incertitudes à une poignée de spécialistes ou de représentants dûment mandatés, ou au contraire

en faire l'affaire de tous, tel est le dilemme qui se pose en ce point singulier et auquel une solution doit être impérativement apportée.

Le diagramme met clairement en évidence ce qui distingue la démocratie délégative de la démocratie dialogique. La première est prise dans le quadrangulaire supérieur gauche tandis que la seconde s'étend en aval dans la partie inférieure droite du diagramme. On passe de l'une à l'autre sans solution de continuité, même si la voie est étroite et si un certain volontarisme semble nécessaire pour franchir le défilé qui les fait communiquer. On aura compris que ce diagramme dans sa trop grande simplicité n'épuise pas tout ce qui pourrait être dit sur la démocratisation de la démocratie. Il se contente d'enregistrer, sur la carte compliquée des procédures en quoi consiste la démocratie, les nouvelles terres qui sont conquises par les forums hybrides. Ceux-ci, par leur simple existence, montrent combien la double délégation est une entrave au traitement politique des incertitudes ; les débordements qu'ils organisent ne peuvent être contenus, ils colonisent des espaces sociaux jusque-là inexplorés. C'est sur le terrain de la démocratie dialogique qu'ils s'installent ; c'est là que s'imaginent des procédures, des formes d'organisation auxquelles nous allons nous intéresser dans le chapitre suivant. Plus les acteurs s'aventurent dans cet espace, plus ils s'éloignent du quadrangulaire supérieur du diagramme, et plus les incertitudes auxquelles ils sont confrontés sont fortes et incontrôlables. Incertitudes concernant les connaissances scientifiques et qui, du même coup, rendent difficiles à décrire les scénarios entre lesquels choisir ; incertitudes sur la liste et l'identité des groupes en quête d'existence et par voie de conséquence sur les formes possibles du collectif. Dans le glissement progressif qui conduit de la démocratie délégative à la démocratie dialogique, la certitude froide mais rassurante de la science fait (« Ne revenez nous voir que lorsque vos savoirs seront certains ») jointe à celle d'une volonté générale formée par agrégations successives (« Votez, nous nous occuperons de tout ») cède devant les incertitudes excitantes mais inquiétantes d'une investigation qui fait coopérer, de manière non entièrement programmable, recherche confinée et recherche de plein air, et d'un travail jamais achevé de composition du collectif à partir d'identités émergentes. Admettre la participation de groupes à la composition du collectif, accepter que puissent fluctuer la liste

de ces groupes et la manière dont ils définissent leurs identités, c'est s'abstenir de dire à l'avance ce que sera le collectif. Tolérer la multiplication des sources de problématisation, l'extension et la restructuration des collectifs de recherche ou encore la prolifération des stratégies visant à adapter localement des connaissances ayant vocation à l'universalité conduit à admettre par avance que les mondes dans lesquels et avec lesquels les collectifs se composeront doivent rester, au moins pour un certain temps, négociables.

### À la recherche d'un monde commun

Dans les forums hybrides, les deux dimensions, celle de l'exploration des états du monde possibles et celle de l'exploration du collectif, sont étroitement liées. Mais, avant de jouer avec les interdépendances qui se créent entre elles, il est bon de montrer en quoi elles ne peuvent être confondues.

Il est possible de se déplacer le long de l'axe de la recherche sans pour autant faire varier les modalités de composition du collectif. Revenons aux habitants de Woburn. Ils n'hésitent pas à s'engager à fond dans une coopération approfondie entre recherche confinée et recherche de plein air, organisant une coopération étroite et précoce entre les deux. Cette audace démontrée sur le front des connaissances ne les conduit pas à tenter la même aventure du côté de l'exploration et de la composition du collectif. Ils se contentent, sur ce deuxième front, d'affirmer, de manière non problématique, leur identité en tant que groupe : celle d'habitants du comité de Woburn, résidant à proximité d'une décharge dont la toxicité est responsable d'un surcroît de leucémies infantiles. Il n'est pas question pour eux de céder sur la définition de cette identité ni d'admettre qu'elle puisse être absorbée dans un quelconque programme d'un quelconque parti politique. Ils veulent qu'on tienne compte de leur voix singulière et de leur parole de parents blessés dans leur chair. Ce sont leurs enfants, cet enfant-ci, cet enfant-là, qui meurent, et non pas n'importe quel enfant anonyme vivant auprès de n'importe quelle décharge à la toxicité avérée. En défendant leur singularité de

parents unis par le même malheur, ils ont pris congé de la fiction du citoyen ordinaire, détaché de toute identité de groupe. En exigeant que l'on s'intéresse à leurs propres enfants, ils ne se transforment pas pour autant en simple groupe de pression qui s'efforcerait seulement de défendre ses positions sans sortir du régime de la démocratie délégative. Leur protestation n'est pas comparable à celle des chasseurs de palombes qui se mobilisent bruyamment contre les directives européennes ou à celle de constructeurs d'armes qui se battent pour la préférence nationale. Certes, ce sont d'abord leurs intérêts pour lesquels ils se battent, mais s'ils le font, c'est afin d'être fixés sur la nature de leurs intérêts. Dès que l'on passe avec armes et bagages dans les territoires où les connaissances sont incertaines (et dans ce cas l'incertitude est extrême), alors les identités elles-mêmes deviennent émergentes. Les riverains de Woburn se posent la question de savoir s'il est légitime qu'ils s'inquiètent, s'ils doivent ou non se battre au nom de la survie de leurs enfants. Ils ont comme des doutes, mais ils ne sont sûrs de rien, et c'est précisément pour cette raison qu'ils se lancent dans la recherche en collaboration. Au terme de cette recherche, ils sauront peut-être s'ils sont des parents dont les enfants meurent du fait de la toxicité ou s'ils ne sont que des résidents comme tous les autres. Les chasseurs de palombes ou les fabricants de missiles air-air ne sont pas dans cette situation : ils savent qu'ils se battent pour pouvoir décrocher le plus tôt possible leur fusil du râtelier où il passe l'été ; ils savent qu'ils ont à convaincre les décideurs politiques qu'il est préférable pour eux d'acheter français. Les parents de Woburn ne savent rien de tout cela, mais ils savent qu'ils veulent savoir. Ce qui les définit comme groupe, c'est cette volonté de construire une identité enfin stabilisée et qui pour l'instant est encore floue, indécise. Pas question pour eux, ni de retourner à la démocratie délégative, ni d'aller très loin dans la composition du collectif. Ils sont complètement enfermés dans leur combat pour faire reconnaître leur identité émergente : ils ne bougent pas d'un pouce sur l'axe vertical, ne craignant pas de s'aventurer très loin dans l'exploration de l'axe horizontal.

De manière symétrique, il est envisageable d'avancer dans la composition du collectif sans faire pour autant varier les modalités d'organisation de la recherche coopérative. C'est ce que perçoit bien la philosophie politique lorsqu'elle traite la question classique

du droit des minorités. Dans ce cas, il n'est pas besoin de se préoccuper des connaissances scientifiques et de leur production. Nombreuses en effet sont les identités émergentes qui ne sont liées que de très loin à l'exploration scientifique organisée des états du monde possibles. Les cas traités par la majorité de ces travaux philosophiques touchent en effet au problème de la place et de la légitimité de revendications ethniques, religieuses, voire tout simplement linguistiques. Le cas de l'identité de la communauté francophone québécoise, analysé avec virtuosité par Charles Taylor, fournit une illustration frappante de cette éventualité<sup>1</sup>. Rien dans la constitution de l'identité de ce groupe ne peut être associé de près ou de loin à des interrogations ou à des incertitudes qui pourraient être explorées par le recours à la recherche confinée, à la recherche de plein air ou bien à une de leur quelconque combinaison. Cela n'empêche pas les acteurs d'aller à l'extrême limite de la réflexion sur les modalités de composition du collectif. Le cas québécois, comme celui du tchador, a cet immense mérite de poser dans toute son ampleur la question du caractère fondateur, ou non, du grand partage entre le citoyen ordinaire et son représentant. Faut-il ou non faire passer les droits de la minorité québécoise avant ceux de n'importe quel citoyen, qu'il soit francophone ou anglophone ? Et si oui, au nom de quel principe ? Cette question, on l'aura compris, est directement liée à celle du positionnement sur l'axe vertical de notre diagramme.

De la réponse apportée dépend la forme prise par le collectif ainsi que sa constitution. On connaît la solution de Charles Taylor, prolongée par les réflexions de Michael Walzer<sup>2</sup> : la démocratie des droits de l'homme, celle qui *in fine* affirme l'existence et la prééminence irréductibles du citoyen ordinaire, est comprise dans la démocratie des minorités émergentes. Ce chapitre n'est pas le lieu pour discuter la pertinence de cette réponse (voir chapitre 7). Ce que nous voulons souligner ici, c'est l'autonomie de la question de la composition du collectif par rapport à celle de l'exploration des mondes possibles, l'indépendance de l'axe vertical par rapport à l'axe horizontal.

1. Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994 (1997).

2. *In* Charles Taylor, *ibid.*

Cette interdépendance explique la pluralité des configurations possibles de forums hybrides ou de démocratie dialogique, puis- qu'elle ouvre un espace de combinaison qui autorise une grande variété de formes d'organisation et de trajectoires d'évolution. Avant de décrire cette diversité, il reste encore un problème à résoudre. C'est une chose de démontrer l'interdépendance des deux axes, c'en est une autre de rendre compte de leur mise en relation dynamique. Dans un forum hybride, rien n'est statique. L'identité des groupes qui participent à la composition du collectif varie au fur et à mesure que la contrevalse avance ; les formes d'organisation de la recherche évoluent en fonction des résultats obtenus. À l'évidence, les deux explorations, celle de la composition du collectif et celle des états du monde possibles, s'entremêlent. Si ces interactions sont possibles, c'est parce que, comme nous allons le montrer sur deux exemples, nombreux sont les cas où, pour poursuivre l'exploration sur un des deux axes, les acteurs changent de registre et relancent la discussion en se transportant sur l'autre axe. Pour le dire de manière imagée : une manière pour les protagonistes de débloquer une recherche qui se trouve dans une impasse et qui ne parvient pas à produire des résultats acceptables est d'abandonner pour un moment la production de connaissances pour se lancer dans la discussion des identités émergentes et de leurs ajustements. Et vice versa. Quand le travail de composition du collectif est en panne, la solution passe souvent par une relance des recherches dans le cadre d'une association plus étroite et plus profonde entre recherche confinée et recherche de plein air.

Soit une association rassemblant des personnes atteintes de graves maladies neuromusculaires. Non seulement il s'avère que leurs maladies n'intéressent personne, pas même un médecin, pas même un chercheur, à plus forte raison un homme politique, mais de plus leur existence même se trouve déniée par les exclusions multiples dont elles sont victimes. C'est pour sortir de cet état d'inexistence que les malades se regroupent et créent une association ; pour que l'on tiennent compte d'eux, qu'on ne les ignore pas purement et simplement. Ils revendiquent le droit à l'expression : « Nous existons ! », telle est leur première intervention dans l'espace public. La démocratie déléguée, avec sa double délégation, demeure impuissante devant

ce type de demande. La stratégie qui s'impose pour un groupe encore faible, peu visible et qui est de surcroît incapable de mobiliser rapidement de larges et puissants réseaux sociaux est de lier sa lutte à celle de groupes d'action déjà constitués qui ont par conséquent l'oreille des acteurs publics. Pour se faire entendre, pour faire nombre, pour ne pas disparaître dans l'indifférence générale, pourquoi ne pas souligner les similitudes avec d'autres groupes handicapés, pourquoi ne pas faire cause commune avec les handicapés moteurs, les accidentés de la route ou encore les personnes âgées rencontrant des difficultés de déplacement ? L'essentiel n'est-il pas de se glisser dans des mouvements existants, de se fonder dans des groupes et des identités constitués pour échapper à l'exclusion ? S'ils acceptaient de se nier comme myopathes et de se redéfinir comme handicapés moteurs en mal d'intégration, ces malades se glisseraient dans les catégories existantes en se gardant de remettre en cause les équilibres de la démocratie déléguée. Ce travail de désingularisation (« Nous appartenons à la grande famille déjà constituée des handicapés moteurs ») semble d'autant plus aisé et satisfaisant que la spécificité du groupe tient finalement à peu de chose : après tout, il est tentant et défendable d'assimiler un malade atteint d'une dystrophie des ceintures (cette catégorie fourre-tout des myopathies) à un malade atteint de sclérose en plaques ou de poliomyélite. Ce qui les rapproche, n'est-ce pas leur incapacité à effectuer certains gestes, n'est-ce pas leur commune revendication pour que des aides techniques ou humaines leur soient accordées qui leur permettent de vivre comme tout un chacun ? Pourtant, même si cette solution, celle de l'intégration dans des catégories préexistantes, est tentante, elle finit par conduire le groupe à s'autocensurer, à s'empêcher d'une partie de lui-même. Les besoins exprimés par un enfant trachéotomisé (qui ne peut s'exprimer qu'à travers des appareils de synthèse de la voix ou en manipulant le joystick d'un ordinateur qui devient son appareil de phonation) ne sont en effet pas exactement les mêmes que ceux de ces adolescents que l'on range dans la catégorie des handicapés moteurs et cérébraux et qui, dépourvus de la capacité d'articuler des phrases intelligibles, condamnés à s'exprimer par borborygmes que seules des personnes entraînées peuvent comprendre, doivent être accompagnés en permanence de leurs « traducteurs » personnels. L'association comprend très vite que, pour

ne pas être noyée dans des populations trop larges, trop différentes (et qui, parce qu'elles sont déjà constituées en groupes de pression, ne peuvent être modifiées), elle doit faire entendre sa voix, rendre audibles ses spécificités. L'association réalise qu'il lui faut explorer des mondes nouveaux, dans lesquels les myopathes disposeraient d'une identité indiscutable, quasi objective, identité qu'ils pourraient exprimer, expliciter, articuler dans un espace public où ils seraient entendus et reconnus.

Objectiver des subjectivités dont on ressent qu'elles ont quelque chose de singulier, mais qui avant d'être objectivées ne sont ni dicibles ni transmissibles, tel est le défi que lancent les responsables de l'association. Pour le relever, il n'existe pas mille chemins possibles. Comment savoir si pourrait exister un monde dans lequel les malades atteints de maladies neuromusculaires ne seraient rien d'autre que des malades atteints de maladies neuromusculaires ? L'incertitude est totale. Pour la lever et pour faire advenir cet événement dans lequel les myopathes trouveraient leur place dans un collectif qu'ils auraient composé avec d'autres, il n'y a d'autres solutions que de se lancer dans l'exploration des mondes possibles, donc de se porter sur le front de l'investigation, là où, après avoir identifié et formulé les problèmes (à quoi est due la myopathie ?), on organise la recherche de manière à apporter des éléments de réponse. Il ne servirait à rien d'attendre les bras croisés à la porte des laboratoires, puisque aucun laboratoire ne travaille sur le sujet ; il ne servirait à rien de se battre pour étendre et structurer un collectif de recherche qui brillerait par son inexistence. Il n'y a d'autre solution que de commencer par le commencement, par ce que nous avons appelé l'accumulation primitive de connaissances. Des observations appelées rassemblées, des savoirs constitués, qui vont fournir à la recherche de laboratoire une base solide sur laquelle elle peut s'appuyer et prendre son essor. Les malades et leurs familles ne s'arrêtent pas là ; ils accompagnent les chercheurs ainsi mobilisés jusque dans leurs laboratoires, constituant des banques d'ADN puis des banques de cellules, mettant en place des structures qui permettent d'organiser des expérimentations collectives puis des essais thérapeutiques. L'exploration des mondes possibles avance à grands pas, co-pilotée par les chercheurs de laboratoire et ces chercheurs de plein air, à l'efficacité et à la pugnacité redoutables, que sont les malades. Che-

min faisant, elle permet aux myopathes de se fabriquer une nouvelle identité, une identité qui n'est réductible à aucune autre, qui n'est absorbable par aucune autre. Une identité aussi objective et réelle que les gènes et les protéines qui sont en cause. Les jeunes enfants souffrant d'une amyotrophie spinale qui finit par détruire les motoneurons et coupe toute communication entre la moelle épinière et les muscles qu'elle gouverne, conduisant entre autres malheurs à une asphyxie progressive, ne sont plus des êtres humains comme les autres. Ils appartiennent au groupe de ceux dont le gène SMN1 situé sur la branche longue du chromosome 5 a subi de graves délétions. Ils sont évidemment des êtres humains à part entière — qui pourraient maintenant en douter ? —, puisque leur génome est à quelques couples de base près identique à celui de n'importe quel autre être humain et que l'existence de ce cafoillage est la simple résultante de processus naturels aléatoires qui échappent à toute volonté et à tout projet humain. Ils sont néanmoins des êtres humains particuliers, singuliers, puisqu'un de leurs gènes est modifié et qu'il en résulte une sous-production d'une protéine sans laquelle le motoneurone ne peut survivre. Ce que révèle l'exploration du génome à laquelle les malades ont apporté leur contribution irremplaçable, c'est ce double fait objectif : celui de l'appartenance à la commune humanité, celui de l'existence d'un trait, génétique, qui fait saillir de manière indiscutable une spécificité. Les ASI en tirent leur irréductible singularité : leur identité, ce sentiment d'appartenance à un groupe différent, mais qui se rattache à une plus vaste communauté, se trouve inscrite dans des séquences de bases que l'on peut lire sur des listings d'ordinateur.

Cette identité est à la fois subjective et objective. Objective puisque, *in fine*, c'est de biochimie qu'il s'agit. Personne ne pourra nier cette évidence : un enfant ASI est tel car son gène SMN1 est incomplet. L'identité n'est donc pas réductible à une représentation imaginaire ; elle ne peut ignorer cette réalité objective. Ce qui ne lui retire pas pour autant sa dimension subjective : cette identité n'est pas imposée de l'extérieur aux myopathes. Ils l'élaborent en même temps qu'ils découvrent sa composante objective. C'est dans la gestion simultanée de ces deux dimensions que la recherche coopérative montre toute son efficacité. La spécificité génétique, en même temps qu'elle est établie sur le plan biologique, est bien

vite traduite en identité sociale, venant alimenter un processus de différenciation. Tous les ingrédients sont présents pour que cette mutation se produise. Les malades « se » sont associés à la traque du gène, à sa localisation et à son identification. En participant activement à cette investigation, ils se sont lancés dans ce qu'il faut bien appeler une entreprise d'introspection, introspection faite ouïllée, mais qui n'a d'autre but que de faire voir à la fois pour soi et pour les autres ce que l'on est. Connais-toi toi même : γνώθι σεαυτόν ! Cette maxime inscrite au fronton du temple de Delphes, les myopathes en sont les zélés adeptes. Mais ils savent qu'il n'existe pas d'introspection qui ne soit d'une manière ou d'une autre équipée, instrumentée. La seule contention intellectuelle ne suffit pas. Même dans ses formes les plus natives, les plus immédiates, l'introspection passe par des techniques corporelles de concentration sur soi-même. Et lorsqu'elle vise des gènes invisibles, alors elle ne peut faire l'économie de lourds investissements. Créer l'infrastructure nécessaire à l'introspection appareillée : tels sont le sens et le but de ce déplacement des myopathes sur l'axe de l'exploration des mondes possibles. Ce qu'ils recueillent au terme de cette quête inquiète et coûteuse, c'est une nouvelle définition d'eux-mêmes, irréductible à tout autre : parce qu'ils sont porteurs d'un gène SMN blessé, ils « sont » ASI, à la fois êtres humains semblables à tous les autres êtres humains et pourtant profondément différents de la grande majorité d'entre eux. Le travail entrepris sur l'axe de la recherche collaborative les a conduits à se déplacer d'un cran le long de l'axe des identités et de leur composition.

Après ce détour par la recherche coopérative, les myopathes se trouvent dorés d'une identité spécifique. Ils sont prêts à s'engager éventuellement dans l'aventure de la découverte croisée des identités : « Nous sommes ASI, avec nos traits spécifiques, mais comme nous sommes des humains à part entière, nous ne pouvons en même temps affirmer notre humanité, demander à ce que nos singularités soient reconnues et ne pas reconnaître les singularités de toutes les minorités qui s'affirment à la fois comme différentes et semblables. » Les voilà présents sur tous les fronts pour expliquer leur nouvelle identité, pour se décrire eux-mêmes et ne laisser à personne d'autre le soin de les décrire. Dans ce travail de présentation de soi, ils ne cherchent pas à occuper toute la scène. Ils savent

que leur identité sera d'autant plus solidement établie qu'elle laissera place à d'autres identités. Cette tolérance n'est pas signe de faiblesse ; elle est consciente de sa propre force. Elle est la simple conséquence, le simple bénéfice produits par une introspection coûteuse et sophistiquée. Combien de mutations et de cafouillages génétiques sont-ils possibles ? Autant que de gènes, autant que de protéines exprimées, et encore plus, car les désordres liés à un seul gène sont l'exception. Dans la quasi infinie combinatoire des accidents génétiques, l'ASI n'est qu'une éventualité parmi de nombreuses autres. Sans sortir de la condition humaine, et en se contentant de lire le génome, l'investigation entreprise par les myopathes non seulement fournit à chaque maladie neuromusculaire l'identité qui lui est propre, sa signature personnelle, mais de plus elle établit cette identité comme une possibilité parmi de nombreuses autres, à la fois comparables et différentes. C'est ainsi que la myopathie, à condition d'être engagée dans l'entreprise d'exploration des mondes possibles, porte avec elle la reconnaissance d'autres identités tout aussi improbables, tout aussi inattendues les unes que les autres, et en même temps une tolérance infinie à leur égard.

On se rappelle le problème de départ, posé par la rigidité de la double délégation et son incapacité d'aller au-delà des groupes d'action constitués : comment faire entendre sa voix sans qu'elle soit immédiatement assimilée à celles des barailleurs existants de handicapés muets. Au terme de cette difficile introspection, non seulement les myopathes sont en position d'imposer leur voix sans qu'on la trahisse, mais de plus ils œuvrent à la composition d'un collectif plus accueillant à la grande variété des handicaps. Avant l'investigation, la logique inhérente à la démocratie délégative tendait à leur imposer une double réduction : la première de la myopathie au handicap, la seconde du handicap à sa prise en charge en vue d'intégrer le handicapé et de lui permettre une vie jugée normale. Après l'investigation, un retournement a été accompli : les myopathes ne sauraient être réduits à quoi que ce soit d'autre que la définition qu'ils donnent d'eux-mêmes. Par ce basculement s'opère un renversement radical. Adapter le collectif au myopathe plutôt que le myopathe au collectif, tel est le changement de régime qui est autorisé par la double exploration. Ainsi se constitue par itérations et allers et retours successifs un monde commun fait de

gènes mutés ou criblés de déjections, d'identités construites à partir de ces gènes manquants, puis autour de groupes tous handicapés mais souffrant de déficiences spécifiques et différentes les unes des autres. Ce monde commun ne pourrait être anticipé par personne, pas même par les groupes concernés et émergents. Il est le fruit d'une quête entremêlée.

Il est clair que la production d'un tel monde, à la fois construit et bien réel, aurait été impossible sans l'élaboration de nouveaux savoirs faisant émerger de nouvelles entités non humaines, comme le gène. En se mêlant à l'histoire des malades et de leurs maladies, ces entités ouvrent le champ des possibles. Les gènes ne sont pas extérieurs à l'exploration et à la composition du collectif. Ils en sont parties prenantes dès les premiers instants. À aucun moment, ils ne se présentent à une quelconque frontière pour demander, par scientifiques interposés, à entrer dans la composition du collectif. Des gènes nus, isolés, non attachés, ça n'existe pas. Dès qu'ils entrent en scène, ils sont escortés par les malades associés aux chercheurs. Ils sont pris, enrôlés dans la fabrication de l'identité des myopathes. Ils émergent à l'existence en même temps qu'ils contribuent à leur manière à l'émergence de groupes nouveaux. Le gène, contrairement à ce qu'une vision trop rapidement naturaliste pourrait laisser penser, opère sur les deux axes : celui de la recherche des mondes possibles, celui de la composition du collectif. C'est par son entremise que le problème initial, fabriquer un monde commun dans lequel un myopathe puisse être un myopathe, trouve sa solution. Pour découvrir ce monde, ou plutôt pour le fabriquer, il aura fallu ce travail d'exploration rendu possible par l'organisation d'une recherche collaborative.

Les myopathes nous aident à comprendre l'intérêt de la notion de monde commun. Par leur action et par les échanges dans lesquels ils s'engagent, ils animent à l'existence un monde nouveau, profondément différent de celui dans lequel ils étaient jusqu'à contraindre de survivre. On y trouve des gènes dont personne ne soupçonnait l'existence ; on y trouve des laboratoires de recherche, des banques de cellules, des consultations génétiques, des établissements de prise en charge ; on y trouve des prothèses qui pallient les déficiences des malades dans leur vie quotidienne ; on y trouve des dispositifs juridiques garantissant des droits minimaux

aux personnes dites handicapées. Tout un monde a été exploré, construit pas à pas à partir de celui qui existait pour l'élargir, pour le transformer, l'enrichir, par apport d'éléments nouveaux. Ce monde, un parmi tous ceux qui auraient pu advenir, a pour priorité d'avoir été négocié, discuté, éprouvé, de manière à transformer les identités jusqu'à les rendre, au moins pour un instant, compatibles les unes avec les autres. C'est pourquoi ce monde peut être qualifié de commun. Il appartient aux myopathes, mais également à tous ceux qui, avec eux, se sont engagés dans son exploration et son aménagement. On aura compris que, sans la dynamique de la double exploration, un tel résultat aurait été hors de portée : l'une fait émerger des mondes possibles, l'autre les compose de manière que chacun puisse y trouver sa place, et quand d'aventure aucun compromis n'est trouvé le retour vers la recherche peut faire apparaître de nouvelles options et aboutir à de nouvelles propositions. Un monde qui a pour double caractéristique d'être bien réel, puisqu'il est le résultat d'un long processus d'objectivation, et d'être peuplé de subjectivités ajustées les unes aux autres et qui sont parties prenantes de ce monde, voilà sans doute la définition la plus générale de ce que nous entendons par monde commun. Notons qu'à aucun moment tel ou tel monde commun n'est souhaité en tant que tel. Le monde commun n'est pas la conséquence d'un projet, dont on serait bien en mal d'expliquer d'où il vient. Pour rendre compte de sa construction, il n'y a rien d'autre à imaginer que ces malades et leurs familles, engagés dans la quête de leur identité et qui, pour y parvenir, se lancent dans la recherche collaborative et, de fil en aiguille, dessinent d'autres modalités de vie collective.

Les chemins qui mènent au monde commun sont aussi multiples et embrouillés que les voies de la providence. Suivons maintenant une autre trajectoire symétrique de celle que nous venons d'analyser. Le point de départ est situé cette fois-ci sur l'axe horizontal. À la question « que faire des déchets radioactifs ? », les ingénieurs et les chercheurs ont répondu d'une seule et belle voix : qu'on les enterre, qu'on les enfouisse le plus profondément possible ! Et ils ont ajouté : par exemple dans le Gard, où la géologie est favorable. Aussitôt cette phrase lâchée dans l'espace public, les réactions se

multiplient. Les viticulteurs de l'Hérault, en voisins inquiets, s'opposent à ce que l'image de l'atome puisse être associée d'une quelconque manière au vin qu'ils produisent et qu'ils exportent. Même si le site est absolument sûr, affirment-ils, on ne pourra empêcher les consommateurs japonais de faire le lien entre la localisation des vignobles et la présence de conteneurs nucléaires. Et si ces suspects japonais n'y pensaient pas tout seuls, de sympathiques concurrents ne se priveraient pas de leur en donner l'idée ! Au nom des emplois qui risquent d'être perdus, au nom du dynamisme économique de la région qu'il faut entretenir, ils demandent donc que le projet soit reconsidéré. C'est le choix avancé par l'ANDRA qui fait exister ce groupe bien réel : « les viticulteurs-qui-ont-des-intérêts-commerciaux-au-Japon », auparavant informe et qui prend la parole pour défendre son existence et son identité en s'empressant de les lier habilement au sort de toute une région. Le monde possible, imaginé par les chercheurs confinés de l'ANDRA, se voit violemment contesté dès que ceux-ci mettent le nez en dehors de leurs laboratoires. « Qu'ils y retournent ! », crient à l'unisson vindicteurs en colère, écologistes inquiets pour l'environnement et élus locaux soucieux de ne pas perdre leurs électeurs. « Qu'ils intègrent dans leurs projets les conséquences de leurs programmes sur la vie économique de la région ! Halte aux débordements intempestifs ! Nous ne voulons pas de ce monde-là ! », poursuivent-ils d'une même voix.

Passer en force ? Répéter, avec un brin d'agacement dans la voix et avec le ton d'un instituteur de la III<sup>e</sup> République, qu'il faudra bien faire quelque chose de ces déchets ? Affirmer, en se prévalant de l'intérêt général, que la solution proposée est celle qui entraîne objectivement le moins de risques ? Continuer en répétant à qui veut l'entendre que le site du Gard présente toutes les garanties souhaitables ? Tombruer que les riverains doivent accepter les déchets au nom de l'avenir de la nation et de son indépendance ? Admettre, *sotto voce*, que l'on pourrait éventuellement les dédommager, leur fournir des compensations calculées sur la base d'une analyse coûts-bénéfices que des économistes de service s'empresseront de faire *pronto subito* ? Sortir de son chapeau un prix Nobel prêt à changer les unités de mesure de la radioactivité pour faire comprendre à ces viticulteurs un peu obtus que leurs vignes sont soumise à des radia-

tions naturelles autrement plus conséquentes ! ? Une telle décision tranchée serait envisageable dans le cas de la démocratie délégative. Il suffirait de faire voter une loi appuyée sur des calculs d'experts. Mais ce que montre la prise de parole des viticulteurs, c'est que ce cadre n'est plus légitime, qu'il est débordé du fait même de la proposition faite par les chercheurs. Celle-ci fait émerger des groupes qui étaient invisibles, impensables. Quand la volonté générale avait décidé le tout-nucléaire, les viticulteurs du Gard n'avaient pas eu voix au chapitre, et pour cause ! Ils n'habitaient pas encore ce monde, nous voulons dire ce monde dans lequel on cherche à enfouir des déchets dont on ne sait pas quoi faire et dans lequel le Gard apparaît comme un reposoir idéal. Car ce monde n'existerait pas encore comme monde possible ; n'étant pas envisageable, il n'était même pas discutable. C'est pourquoi la voix de ces viticulteurs ne peut être aisément disqualifiée : ils s'opposent, indirectement, à une décision qui les concerne directement mais à laquelle ils n'ont pas été associés ! Comment refuser un débat ? Qu'ils soient indignés d'être les seules victimes, arbitraires, d'un choix pour lequel ils n'ont pas été consultés, n'a rien de scandaleux ! Et qu'on n'ergote pas sur le mort victime ! Dans leurs propos, il n'est question à aucun moment de radioactivité, de nappes phréatiques contaminées, de peurs irrationnelles ! Il est question de risques commerciaux, et à travers eux de l'existence d'un groupe, de l'attachement à son métier, à son terroir, bref de son identité. Imaginer que ces vigneronn inquiets vont être rassurés par les calculs savants des physiciens, des géologues et des économistes, c'est comme feindre de croire que les mineurs se sont mis en grève dans le milieu des années 60 parce qu'ils craignaient les coups de grisou ou les foudroyages de galeries où certains d'entre eux laissaient leur peau. Ce qui les a jetés dans la rue, dans des manifestations qui ont paralysé la France entière et qui ont forcé le pouvoir gaulliste à faire donner ses compagnies républicaines, c'est la menace de fermeture des puits, l'idée intolérable que du même coup leur existence pourrait être mise en danger. Il faut être un peu obtus pour penser que les gens se lancent dans des calculs de risque avant de prendre ou d'accepter une décision ! À ce compte, les autoroutes

1. Georges Charpak, « Pour raison nucléaire garder, vive le DARI », *Le Monde*, 2 juin 2000.

devraient être désertes les Jundis de Pâques ! Être automobiliste, ce n'est pas être calculateur. Comme Sartre le disait des fumeurs (fumer c'est exister), on pourrait dire des conducteurs qu'ils existent comme automobilistes, et qu'il est vain de leur demander de cesser *volontairement* de prendre des risques en conduisant. Ce serait exiger qu'ils se nient en tant qu'automobilistes ! C'est comme si on suggérait aux êtres humains de mettre fin à leurs jours plutôt que d'attendre, plongés dans l'incertitude des instants qui s'enfuient, une fin inéluctable ! Pardonnez-nous notre franchise, mais il n'y a que les ingénieurs, les économistes et les assureurs pour penser, premièrement qu'on décide d'exister, et deuxièmement que cette décision est suspendue à un calcul de risque, que ce calcul soit explicite ou implicite ! Nos ingénieurs du nucléaire commencent d'ailleurs à le comprendre, qui ne savent évidemment que répondre aux viticulteurs. Le consommateur japonais est hors de portée de voix et de loi du décideur français, aussi puissant et déterminé soit-il. Les retombées du nucléaire dépendent en effet d'une météorologie politique et commerciale encore plus difficile à maîtriser que celle qui a poussé les nuages de Tchernobyl vers des territoires inattendus. Face à ces débordements qui, en même temps qu'ils font surgir des identités, les blessent dans leur existence même, la seule solution est de remettre les compteurs à zéro. L'expression le dit bien, qui signifie qu'il faut réviser les bases et les règles du calcul. Compter autrement parce que compter avec de nouveaux acteurs qui demandent à exister en tant que tels. Comment fabriquer un monde commun dans lequel les déchets présents et futurs auraient une place acceptable et reconnue, sachant que la présence d'un enfouissement profond dans le Gard peut entraîner la disparition d'une population de viticulteurs qui, il y a tout juste un siècle, était allée jusqu'à verser son sang pour défendre son identité déjà menacée ?

Comme dans le cas des myopathes, la réponse à cette question existentielle ne peut être trouvée qu'à condition de partir de cette nouvelle formulation du problème. Non plus, avec ce brin d'agacement dans la voix et ce ton de mise en demeure qui finissent par réduire les décisions politiques à de vulgaires commandements d'huissier : que faire des déchets dont il faut bien faire quelque chose, puisqu'ils sont là ? Mais : quels sont les mondes possibles dans lesquels pourraient cohabiter des déchets, sous une forme ou

sous une autre, avec des groupes dont les identités respectées, qu'il s'agisse des discrets agriculteurs de la Meuse ou des obstinés viticulteurs languedociens, pourraient être recomposées dans un collectif à imaginer ? D'où, pour sortir de l'impasse, la nécessité de relancer l'investigation scientifique et technologique, en faisant en sorte qu'il s'agisse d'une investigation co-pilotée dans laquelle les différents acteurs concernés sont associés non seulement à la définition du problème mais également au travail du collectif de recherche et à la transposition des résultats sur le terrain.

Dans le cas des déchets nucléaires, la trajectoire n'a pas encore été aussi loin que dans le cas des myopathes, mais, au moment où nous écrivons ces lignes, de premiers ajustements semblent se produire et il se pourrait bien que l'histoire s'accélére. C'est en faisant apparaître de nouvelles options technologiques et en ouvrant la question de la politique de l'énergie que pourraient être absorbés ces groupes émergents qui ne veulent pas céder sur leur identité. C'est ainsi que les responsables du CEA commencent à recomposer les problèmes de recherche pour tenir compte de l'expression, autrefois voilée, de ces revendications dans l'espace public. Dans un entretien accordé au journal *Le Monde* du 12 avril 2000, le tout nouvel administrateur général, Pascal Colombani (un polytechnicien non issu du corps des Mines), le premier administrateur à ne pas appartenir à un grand corps, commence l'habile négociation d'un virage qui promet d'être historique. Conscient de l'hostilité de la population à l'établissement d'un laboratoire expérimental pour l'étude de l'enfouissement profond, il commence par rappeler l'intérêt d'une recherche confinée classique : « Cela vaut la peine de trouver un site, les Américains, qui ont le leur, à Yucca Mountain, ont découvert des phénomènes intéressants. » Après ce rappel à l'ordre, il introduit des ouvertures et des pistes nouvelles qui devraient permettre de prendre en compte les riverains. Il insiste notamment sur l'intérêt d'une solution, préconisée par la loi Bataille de 1991, consistant en l'entreposage des déchets en surface ou en sub-surface dans des sites très légèrement enterrés. Cette voie lui semble « très prometteuse » : « Vous retirez les déchets, vous les stockez et y avez de nouveau accès si vous voulez les retraiter en fonction des progrès technologiques. » À l'irréversibilité de l'enfouissement profond, qui impliquait que l'on se débar-

rasse à la fois des inquiétudes des riverains et des déchets, est sub-stituée une solution dans laquelle la voix des riverains est entendue et qui conduit à réexaminer des options pour en faire apparaître de nouvelles (l'entreposage en sub-surface) qui laissent les déchets à portée de main et de regard.

Et, comme il faut toujours plusieurs hirondelles pour faire le printemps, Yves Le Bars, lui aussi tout nouvellement nommé à la présidence de l'ANDRA, après un parcours qui l'a confronté aux questions touchant à la gestion de l'environnement, enfonce le clou, au cours d'un entretien accordé au même journal. Vous avez dit enfouissement profond ? Mais, au fait, que signifie cette épithète ? La question mérite qu'on s'y arrête, puisque cet adjectif est au cœur de protestations virulentes, et que par ailleurs il définit l'option que l'ANDRA a la mission d'explorer. Pas question évidemment de dire qu'on va abandonner les investigations sur l'enfouissement profond, car ce serait désobéir au législateur. Yves Le Bars insiste sur cette nécessaire discipline : « La loi spécifique que nous exploitons un site de recherche sur l'enfouissement profond. Mais, ajoutez-il finement, il y a profond et profond. » Écoutons-le : « Le fait d'avoir retenu un granite affleurant donne à la définition de profond une marge plus souple que quand on cherche une couche d'argile qui est entre 400 et 550 mètres. Le profond peut démarquer à 50 mètres. » C'est qu'on hésite depuis longtemps entre l'argile et le granite pour stocker les déchets nucléaires. Les hasards de la géologie ont voulu que l'argile fût profonde, tandis qu'ils ont fait affleurer le socle granitique en plusieurs endroits. Or la mission de l'ANDRA est d'étudier les sites géologiques qui permettent un enfouissement profond, c'est-à-dire qui fournissent aux déchets une sépulture assurant que les risques de contamination radioactive soient contenus dans des limites décidées par le législateur. L'entreposage en surface ou en sub-surface signifie quant à lui que l'on renonce à compter sur la géologie pour régler les problèmes des déchets et que l'on préfère s'appuyer sur la vigilance prudente des populations. Le granite affleurant permet de cumuler les deux assurances : la vigilance et la géologie. Ainsi, et personne n'y avait pensé jusque-là, on peut maintenant envisager de se débarrasser des déchets sans s'en débarrasser vraiment, puisqu'on les enfouit tout en pouvant revenir à tout moment sur la décision de

les enfouir. Le jeu politique reste ouvert, et c'est en passant de l'axe vertical à l'axe horizontal de notre diagramme que le problème posé par les riverains s'est débloquent, au moins sur le papier.

Dans le cas de la myopathie comme dans le cas de déchets nucléaires, on voit ainsi se dessiner une dynamique qui permet aux groupes constitués et émergents de jouer sur les deux registres de l'exploration des mondes possibles et de la composition du collectif. C'est parce que la recherche peut être organisée de manière à faire jouer recherche de plein air et recherche confinée et parce que des identités spécifiques peuvent être fabriquées et s'exprimer que ce double mouvement est concevable. Un monde commun inattendu, mais comparable avec les résultats objectifs de la recherche et avec la fabrication des identités subjectives devient ainsi envisageable. L'exploration qui fait surgir un compromis acceptable se déroule donc dans l'espace contenu entre les deux axes indépendants de notre diagramme. Axes qui ouvrent le champ aux incertains va-et-vient par lesquels des groupes se forment et se déforment, composant leurs identités et les collectifs pour les accueillir. C'est dans ce creuset que se constituent les mondes communs faits de gènes mutés, de corps en peine, de déchets surveillés, de viticulteurs en paix avec leurs clients japonais, de myopathes exposant leurs différences dans l'espace public.

## 5. L'organisation des forums hybrides

Face aux débordements qui soulignent les limites inhérentes aux cadrages et confinements de la démocratie délégative, face au foisonnement des forums hybrides de toutes sortes (celui du trou de l'ozone, celui de l'ESB, des myopathies, ou encore des déchets nucléaires), face au bouillonnement et à l'effervescence continuelle qu'ils introduisent dans nos sociétés, des mesures d'endiguement, des essais de canalisation ont été imaginés et expérimentés. Depuis plus de trente ans, ici et là, selon des modalités et sous des noms différents, ont été tentées des formes d'organisation, testées des méthodes, dont le seul et modeste objectif était d'introduire quelques règles du jeu visant à mettre de l'ordre dans la conduite des débats et des investigations.

Ces trente ans d'expérimentations ont donné lieu à très peu de travaux de synthèse<sup>1</sup>. Comme si l'on s'accordait à considérer ces tentatives comme autant de bricolages locaux dépourvus de toute portée générale ou d'initiatives ponctuelles destinées à ravander une démocratie délégative qui s'effiloche ! Et pourtant, comment ne pas voir que ces expériences constituent des tentatives sérieuses visant à instaurer de nouvelles procédures et à construire les bases d'un approfondissement de la démocratie ? Comment ne pas perce-

1. Signalons toutefois la précieuse ressource que constitue le numéro spécial de la revue *Science and Public Policy* (vol. 26, n° 5, 1999) sur la participation du public en matière de science et de technologie, numéro coordonné par Simon Joss, spécialiste des conférences de consensus. On se reportera également avec intérêt à deux articles de synthèse : Daniel J. Fiorino, « Citizen participation and environmental risk : a survey of institutional mechanism », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 15, n° 2, 1990, p. 226-243 ; Gene Rowe, Lynn J. Frewer, « Public participation methods : a framework for evaluation », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 25, n° 4, 2000, p. 3-29.

voir, derrière les hésitations et les maladresses, la naissance d'un mouvement plus profond, l'invention sur le terrain et par les acteurs eux-mêmes de formes originales de consultation et de délibération ? Pour faire apparaître, au-delà de leur évidente diversité, l'unité de ces tentatives, pour rendre visibles et capitalisables les retours d'expérience qu'elles autorisent, le diagramme que nous avons utilisé pour repérer les nouveaux espaces découverts par les forums hybrides va nous être encore utile. Il va nous permettre d'aborder la question évidemment centrale de l'influence des procédures sur la double dynamique de l'investigation des mondes possibles et de la composition du collectif. Aucune philosophie politique ne saurait être d'une quelconque utilité pour apporter, ici, des éléments de réponse. Seules les expériences pratiques, seuls les commentaires et réflexions qu'elles suscitent et nourrissent, peuvent être mobilisés pour dresser un tableau des procédures qui rende justice à leur diversité et à leur efficacité propre. Notre démarche part des problèmes rencontrés par les acteurs, elle les accompagne dans les analyses qu'ils produisent, elle suit ceux-ci dans les solutions qu'ils imaginent, elle s'efforce enfin de les aider dans l'explicitation des leçons de portée plus générale qui peuvent être tirées à partir de l'accumulation d'expériences.

Quand on parcourt la littérature consacrée aux forums hybrides, on ne peut être que frappé par l'accord de tous les auteurs sur un des enseignements majeurs qu'ils tirent de ces trente années d'expériences. Les forums hybrides « sauvages », ceux que l'on ne s'est pas employé à discipliner ou à organiser, ne se réduisent pas à de simples agoras, à de simples lieux d'échanges. Les trajectoires, dont nous avons esquissé à grands traits la dynamique dans le cas des myopathies et des déchets nucléaires, n'ont rien de naturel. Elles sont le produit de luttes sourdes. Le forum hybride n'émerge qu'au prix de conflits souvent violents. Pour imposer un débat, pour être admis à y participer, il faut en effet être capable de mobiliser des ressources, de monter des alliances en vue de retourner les relations de domination qui tendent à réprimer toute remise en cause de la double délégation. Laisser les forums hybrides se développer sans aucune règle du jeu pour organiser le débat, c'est laisser se perdre le champ libre à la logique des rapports de force, c'est laisser se reproduire sans qu'elle soit discutée l'exclusion des plus faibles, de

tous ceux qui précisément cherchent à se faire entendre et à être écoutés. Combien d'années aura-t-il fallu pour que deviennent audibles des voix qui cherchaient en vain à s'exprimer sur les questions nucléaires ou sur les maladies neuromusculaires ?

Mais ce n'est pas tout. Une autre manière de se débarrasser des forums hybrides, sans pour autant réprimer purement et simplement les prises de parole qu'ils autorisent, est de les instrumentaliser. Ce risque est souligné par tous les auteurs, qui insistent, à l'unisson, sur deux formes fréquentes de manipulation. La première vise à utiliser le forum hybride comme un dispositif facilitant la préparation de décisions dont les décideurs pressentent qu'elles risquent d'être controversées : pour anticiper des réactions imprévisibles, ils trouvent bon de donner la parole, d'ouvrir les microphones, mais en ayant programmé leur fermeture, une fois les informations utiles obtenues. La seconde est plus cynique : le forum hybride est réduit à un simple outil de légitimation. Les décideurs consultent, donnent la parole, mais en se gardant bien de tenir compte de ce qui est dit et de ce qui est proposé. Dans les deux cas, la parole est concédée, mais des mesures sont prises pour qu'elle ne vienne rien changer au cours des décisions et pour que soit réprimée toute tentative d'organiser l'émergence de nouvelles identités. Dans les deux cas, il s'agit de faire parler pour mieux faire taire, au lieu de traquer les paroles inattendues pour leur donner du poids.

Lorsqu'ils finissent par voir le jour, au terme de violents affrontements qui rendent plus difficile l'organisation d'un débat constructif, ou lorsqu'ils sont concédés par les décideurs dans le but non avoué, mais bien réel et bien visible, d'anticiper des objections pour mieux les écarter ou encore de fournir l'illusion d'un débat dont on ne tient pas compte, les forums hybrides « sauvages » n'apportent aucune contribution durable à l'émergence d'une démocratie dialogique permettant de prendre la mesure des débordements qui montrent les limites de la démocratie délégative. Définir et mettre en œuvre des formes d'organisation permettant d'éviter cette entraprise de stérilisation systématique, telle a été l'obsession inlassable d'un certain nombre d'acteurs dont il faudra bien un jour retracer l'histoire faite de patience obstinée et de projets mille fois recommencés.

Comment tirer les leçons de trente années d'expériences foisonnantes ? Comment faire l'inventaire des procédures qui contribuent

à l'émergence de la démocratie dialogique ? Selon quels critères les classer ? Comment évaluer la qualité des décisions qu'elles permettent de prendre ? C'est à ces questions difficiles, mais incontournables, que nous allons maintenant nous efforcer d'apporter des éléments de réponse.

Mais avant de nous livrer à ce travail d'évaluation, il faut commencer par tracer quelques frontières, en considérant deux procédures qui ont été abondamment utilisées et qui continuent d'y être à l'être. Toutes les deux se situent à la lisière de la démocratie délégative, destinées à pallier ses faiblesses sans pour autant laisser aux débordements l'espace qu'ils revendiquent, et c'est pourquoi il est intéressant de les considérer ensemble. Il s'agit des sondages d'opinion et des référendums.

Le sondage d'opinion est un instrument destiné à mieux cerner les raisons pour lesquelles le public en vient à ne plus faire confiance aux experts, voire à douter du progrès scientifique et technique. C'est ainsi qu'à l'initiative des pouvoirs publics et de grandes firmes multinationales de nombreux sondages ont été réalisés depuis la fin des années 80 pour suivre l'évolution de cette opinion vis-à-vis des biotechnologies et mesurer ce qu'il est convenu d'appeler leur degré d'acceptabilité sociale<sup>1</sup>. Les enquêtes d'opinion consistent en des questionnaires passés auprès d'échantillons jugés représentatifs de la population dans son ensemble. Les questions posées visent à apprécier, par exemple, le degré d'optimisme des enquêtés vis-à-vis des applications pratiques des biotechnologies ou encore à corréler ces attitudes avec des positions sociales ou des niveaux d'éducation. De ces sondages, on retirera par exemple que le public, dans sa majorité, est inquiet des applications de la génétique à l'alimentation, alors que les applications en matière de santé sont bien acceptées. On étalera par ailleurs que plus l'information du public est complète et riche et plus sa propension à soutenir les biotechnologies est élevée. Des conclusions comme celle-ci peuvent être également tirées : « L'enquête la plus récente montre que l'hystérie qui entoure les biotechnologies n'est pas représentative de l'opinion publique. » Pourquoi ne pas inclure ces sondages d'opinion dans l'univers

1. Voir Aidan Davison, Ian Barns, Renato Schibeci, « Problematic publics: a critical review of surveys of public attitudes to biotechnology », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 22, n°3, 1997, p. 317-348.

des procédures qui contribuent à l'organisation des forums hybrides ? D'abord parce qu'elles ont pour objectif explicite d'aider à l'élaboration de stratégies qui visent à faire admettre par le public des citoyens ordinaires, des consommateurs et plus généralement des profanes des technologies ou des projets que les décideurs estiment conformes à l'intérêt général, même si elles suscitent des résistances dont ces mêmes décideurs pensent qu'elles sont irrationnelles. Dans cette perspective, les sondages permettent de montrer que les récalcitrants sont peu nombreux, même s'ils sont bruyants, et de découvrir les points sur lesquels une information supplémentaire, bien ciblée, favoriserait l'acceptation.

Le sondage d'opinion renforce les mécanismes par lesquels la démocratie délégative se protège contre la démocratie dialogique. Le sondage est une procédure calquée sur le scrutin électoral. Ce qui compte, et que l'on compte, ce sont des individus qui sont censés avoir des opinions personnelles, et que l'on cadre en préformatant les questions et les réponses. La volonté générale se dégage de manière automatique par une procédure d'agrégation statistique qui est celle des grands nombres. Est ainsi soigneusement écartée toute possibilité de constitution d'un espace de discussion dans lequel des identités et des groupes différents les uns des autres pourraient émerger, qui mettraient en débat la question même de la composition du collectif. Une des manières les plus efficaces pour empêcher ce débat est l'élimination de tout lien possible entre, d'un côté, les contenus scientifiques et techniques et, de l'autre côté, la composition du collectif. Les deux dimensions, dont nous avons vu que la mise en relation constitue la pierre angulaire des forums hybrides, sont dissociées l'une de l'autre. Enfin le sondage aboutit à une réflexion complète de l'opinion publique, qui se trouve résumée en quelques propositions pouvant être utilisées sans le consentement de ce même public qui est dépossédé du contrôle de sa propre opinion : « Comme l'a montré le baromètre eurobiotechnologie, le public fait preuve de maturité en répondant qu'il est prêt à admettre le recours contrôlé aux OGM dans la filière alimentaire. » Le public n'a rien de plus à dire et ne peut commenter ce qu'on lui fait dire. Seule compte l'« opinion » produite, dont il est dépossédé une fois qu'elle a été recueillie. Opinion qui dans certains cas lui est fortement suggérée par les stratégies de communication de groupes

industriels qui font circuler dans l'espace public les réponses aux questions qui seront posées.

Le référendum, lorsqu'il vise à préparer un choix, ne fait que reproduire, mais sur une plus grande échelle, le sondage d'opinion. Entre les enquêtes visant à saisir l'attitude du public vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés et la « votation » suisse destinée à savoir s'il fallait ou non interdire les recherches sur les OGM, la seule différence, mais elle est de poids, est le lien direct que la votation établit avec la décision politique. Même s'il ne détermine pas mécaniquement les décisions, le référendum, du fait de son caractère solennel, pèse sur elle. Mais en dehors de cela, qui n'est pas rien, la logique et les principes sont les mêmes.

Comme le sondage, le référendum s'adresse à des individus supposés dotés de préférences qu'ils connaissent ou qu'ils sont capables d'exprimer lorsque de bonnes questions leur sont posées. Le référendum, comme le sondage, maintient la double délégation ; il contribue même à la renforcer. En effet, la question ne porte jamais sur l'éventualité d'une collaboration entre recherche de plein air et recherche confinée, mais sur l'intérêt de cette dernière. Par ailleurs, elle ne donne la parole au citoyen ordinaire que pour la lui retirer immédiatement, ne lui laissant d'autre initiative que de cocher la case correspondant à la réponse qu'il souhaite donner à une question qu'il n'a pas vraiment choisie.

Mais, en même temps qu'il renforce la double délégation, le référendum en exprime crûment les limites et contradictions. En retirant le monopole de la décision aux représentants légitimes et aux spécialistes, il souligne l'impuissance de la démocratie délégative devant des dossiers qui plongent les décideurs dans l'incertitude ; mais, en s'adressant au citoyen ordinaire, il prévient la constitution de groupes, l'émergence d'identités à discuter, en un mot l'exploration d'un monde commun. Dans ces conditions, le référendum, comme le démontre la votation suisse sur les OGM, ressemble un peu à une partie de roulette russe ! Aux incertitudes scientifiques et politiques, qu'il laisse intactes au lieu d'essayer de les épousser, le référendum ajoute l'irréversibilité d'une décision prise en toute méconnaissance de cause. Le peuple souverain mis en scène par le référendum est un peuple à qui a été retirée toute capacité d'investigation, de recherche progressive et active

de compromis. On lui demande de trancher, l'emprisonnant dans les cadres rigides de la démocratie délégative, mais en lui ôtant la possibilité de remettre en chantier certaines questions qui mériteraient pourtant un complément d'information. La politique est réduite à une caricature d'elle-même. Il aurait suffi de quelques voix pour que la Suisse interdise à tout jamais les OGM, comme il aurait suffi de quelques voix pour que les Suédois s'engagent dans la poursuite du programme nucléaire ! Qui peut croire que la construction d'un monde commun puisse être fondée sur de telles procédures ? L'irrationalité n'est pas du côté du peuple, pas plus qu'elle n'est du côté des représentants ou des spécialistes, elle est dans cette délégation qui circule, dont personne ne veut, et que les acteurs, ne sachant qu'en faire, se renvoient avec empressement.

Pour que des procédures contribuent à l'émergence d'une démocratie dialogique, il convient qu'elles entament, ne serait-ce que sur les marges, le monopole de la double délégation. Sondages et référendums, comme nous venons de le voir, visent au contraire à préserver l'existence de ce double monopole : redonnant la parole aux citoyens ordinaires et aux profanes, ils maintiennent les deux coupures qui fondent la démocratie délégative. Sondages et référendums ne peuvent donc être inclus dans l'ensemble des procédures dialogiques.

### Les critères de classement des procédures dialogiques

#### *Critères d'organisation*

Ayant écarté quelques-unes des procédures qui tentent de sauver la démocratie délégative, il reste à mettre de l'ordre dans celles qui contribuent à la démocratie dialogique. Pour y parvenir, il est com-mode de choisir comme point de départ le diagramme qui nous a servi à repérer l'espace dans lequel elle se développe (figures 4 et 5, p. 176 et 184).

1. Voir Gene Rowe, Lynn J. Frewer, « Public participation methods : a framework for evaluation », *op. cit.*

Les différentes procédures peuvent être évaluées en fonction de leur aptitude à faciliter un approfondissement du régime démocratique et par conséquent à dépasser les limites que le respect de la double délégation lui impose. Trois critères, également applicables aux deux axes, c'est-à-dire aux deux formes de délégation, vont nous permettre de construire une grille d'évaluation rendant compte des différents degrés ou niveaux de démocratisation introduits par les procédures considérées.

• Le premier critère mesure le chemin parcouru le long de l'axe considéré. Quelle est l'intensité, ou si l'on préfère la profondeur, de la remise en cause de la coupure imposée par chacune des deux délégations ?

S'agissant de la production des connaissances et de l'exploration des mondes possibles, les procédures se caractérisent par la façon dont elles permettent aux non-spécialistes de collaborer avec les spécialistes, créant ou non la possibilité d'une coopération étroite et forte entre recherche confinée et recherche de plein air. L'intensité de cette collaboration se mesure aisément par le degré de *présence* de l'engagement des profanes dans la recherche. Selon qu'elle concerne l'identification et la formulation des problèmes, l'extension et l'organisation du collectif de recherche ou l'application au monde réel des résultats obtenus dans le laboratoire, c'est-à-dire selon qu'elle organise plus ou moins tôt la coopération entre recherche de plein air et recherche de laboratoire, la procédure contribue plus ou moins complètement à surmonter la division entre les deux. C'est ainsi que certaines procédures favorisent la participation des non-spécialistes dès la formulation des problèmes de recherche, tandis que d'autres les introduisent en fin de course, lorsqu'il s'agit de transposer et d'adapter, sur le terrain, les résultats obtenus dans les laboratoires.

Suivant le second axe, les procédures se distinguent en fonction de leur plus ou moins grande faculté à favoriser la composition d'un collectif commun, à faire du *souci du collectif* une impérieuse préoccupation. Certaines se contentent de faciliter l'affirmation d'identités émergentes, fournissant la possibilité aux « porteurs de petites causes » d'entrer dans l'espace public, de faire entendre leur voix et leur différence. D'autres vont plus loin, en organisant un début d'échange entre les minorités émergentes, qui sont incitées à

s'écouter et à s'accorder. D'autres enfin poussent les groupes à négocier et à entrer dans la composition du collectif, en mettant à profit l'instabilité des identités et les ajustements qu'elle autorise. Ce *souci du collectif* sera donc plus ou moins grand selon que la procédure ira ou non au-delà de la seule affirmation de l'identité émergente pour prendre en considération l'écoute mutuelle, voire la négociation des identités.

• Qu'il s'agisse de l'exploration des mondes possibles, et par conséquent de l'organisation des activités de recherche en vue de la production de connaissances nouvelles, ou bien de la composition du collectif, dans les deux cas, le nombre et la diversité des groupes mobilisés, qui se trouvent du même coup concernés par le débat, fournissent un autre critère pour apprécier le degré de démocratie dialogique autorisée par la procédure concernée. Ce critère est donc un critère d'*ouverture* : dans quelle mesure de nouveaux groupes sont-ils invités à prendre la parole, à échanger et à négocier ? Plus les groupes sont nombreux et divers, et plus le débat est riche et significatif. Le critère d'ouverture permet de faire le tri entre les procédures qui restreignent l'accès et celles qui, à l'inverse, l'élargissent. Il s'applique indifféremment à chacun des deux axes, c'est-à-dire à chacune des deux formes de délégation. Quels groupes sont incités à prendre part à la dynamique de la recherche coopérative et à celle de la composition du collectif (et cela quelle que soit l'intensité de la participation) ? Dans quelle mesure les groupes ayant accès à ces deux dynamiques auront-ils la faculté de modifier leur identité et leurs attentes en fonction des investigations scientifiques ou politiques en cours ? L'appréciation du degré d'ouverture d'une procédure dépend des réponses qu'elle apporte à chacune de ces deux questions. Deux critères plus spécifiques permettent d'en rendre compte. Le premier mesure directement l'ouverture que permet la procédure par rapport aux groupes d'action constitués et visibles, en prenant en compte le degré de *diversité* et d'*indépendance* des groupes mobilisés. Le second touche à la faculté plus ou moins grande de la procédure à autoriser et à encourager la redéfinition itérative des identités émergentes : ce qui est en cause, c'est la capacité à suivre la transformation des groupes, à en tenir compte et, par conséquent, à laisser ouverte et discutable la question de la *représentativité* des porteurs de parole qui s'expriment au nom de leurs mandants.

• Une procédure, quelles que soient l'intensité et l'ouverture des débats qu'elle autorise entre profanes et spécialistes ou entre représentants et représentés, est susceptible de favoriser des collaborations et des discussions dont la *qualité* est elle-même variable. Jusqu'où les identités émergentes peuvent-elles aller dans leur présentation d'elles-mêmes, jusqu'à quel point la connaissance mutuelle peut-elle être approfondie, et de quelle capacité d'argumenter et de contre-argumenter les groupes disposent-ils quand ils s'engagent dans la composition du collectif? Mais aussi : jusqu'où recherche de plein air et recherche confinée peuvent-elles pousser la discussion des problèmes, débattre des frontières du collectif de recherche et s'impliquer dans l'adaptation des savoirs?

Cette qualité, pour l'un et l'autre axe, s'apprécie d'un double point de vue. Le premier s'attache à ce que l'on pourrait appeler le « *sérieux* » des prises de parole (les protagonistes ont-ils la faculté de déployer avec toute l'acuité et la pertinence souhaitables leurs arguments et leurs revendications, mais aussi de répondre aux objections?) tandis que le second fournit une mesure du degré de *continuité* de la prise de parole (les interventions et les discussions sont-elles ponctuelles ou peuvent-elles durer?).

Le tableau ci-contre présente de manière synthétique les trois critères (intensité, ouverture, qualité) et les six sous-critères qui serviront à classer les procédures en fonction de leur degré de contribution à l'instauration de la démocratie dialogique. On considérera que les procédures sont d'autant plus dialogiques qu'elles favorisent des échanges et des débats intenses, ouverts et de qualité. Ainsi se trouve défini, par enrichissement du diagramme précédent, ce que l'on peut convenir d'appeler l'espace normativement orienté des procédures dialogiques.

Comme on l'aura remarqué, au premier critère (intensité) correspondent deux sous-critères qui viennent préciser la signification qu'il revêt vis-à-vis de la remise en cause de chacune des deux délégations. Les deux autres critères (ouverture et qualité) et les quatre sous-critères correspondant s'appliquent à la fois aux relations entre profanes et spécialistes et à celles qui se tissent entre représentants et représentés, puisque les groupes sont actifs à la fois sur l'axe de la production des connaissances et sur celui de la composition du collectif.

TABLEAU 1

Le degré de dialogisme des procédures

| Critères         | Sous-critères  | Valeur |        |
|------------------|--|--------|--------|
| <i>Intensité</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• degré de <i>précocité</i> de l'engagement des profanes dans l'exploration des mondes possibles</li> <li>• degré d'intensité du <i>souci de composition</i> du collectif</li> </ul>  | forte  | faible |
| <i>Ouverture</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• degré de <i>diversité</i> des groupes consultés et degré de leur <i>indépendance</i> vis-à-vis des groupes d'action constitués</li> <li>• degré de contrôle de la <i>représentativité</i> des porte-parole des groupes impliqués dans le débat</li> </ul> | forte  | faible |
| <i>Qualité</i>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• degré de <i>sérieux</i> des prises de parole</li> <li>• degré de <i>continuité</i> des prises de parole</li> </ul>  | forte  | faible |

*Critères de mise en œuvre*

À ces six sous-critères, qui fournissent une grille d'évaluation des procédures en tant qu'elles contribuent à la démocratie dialogique, doivent être ajoutés des critères destinés à apprécier les conditions de la mise en œuvre de ces procédures.

Tout débat est en effet traversé par des asymétries, généralement transmises et renforcées par les procédures de la démocratie délégative : les groupes d'action constitués et leurs représentants actifs tendent à monopoliser la parole, la recherche confinée tend à exclure la recherche de plein air. Suivant une logique de reproduction, des forces de rappel se mettent en place pour confiner les

débordements et les incertitudes qu'ils charrient avec eux, de manière à les contenir coûte que coûte dans l'espace de la démocratie délégative. Le déploiement de l'espace dialogique selon les six (sous-)critères du tableau 1 devient de plus en plus problématique et difficile au fur et à mesure que l'on s'éloigne des procédures traditionnelles pour augmenter la précocité des engagements de la recherche de plein air, pour rendre plus intense le souci du collectif, pour accroître également la représentativité, la diversité et l'indépendance des groupes, pour améliorer le sérieux et la continuité des prises de parole. Pour que des voix faibles puissent se faire entendre, et le plus tôt possible, pour que la possibilité leur soit fournie de participer activement à la composition du collectif, pour que ces voix soient écoutées et influentes, il faut que leur soient assurées des ressources en temps, en argent mais également en formation.

La nature des ressources stratégiques nécessaires ainsi que leur volume dépendent de l'importance de la remise en cause du modèle de la double délégation. Il est par exemple plus difficile de participer à l'identification et à la formulation des problèmes que d'attendre les chercheurs à la sortie de leurs laboratoires. Quant à l'engagement dans les débats qui portent spécifiquement sur la composition du collectif et l'ajustement des identités, il n'est pas moins exigeant en termes de compétences et de savoir-faire. Que l'on songe aux difficultés que rencontrent les associations de malades lorsqu'elles s'efforcent de maintenir leurs revendications spécifiques tout en montrant la place qu'elles pourraient occuper dans un collectif reconfiguré. Pour nouer le débat et rendre leurs points de vue intelligibles et discutables, il leur faut passer d'une formulation de problème limitée à quelques maladies particulières à des formulations de plus en plus larges, qui intègrent des populations elles-mêmes de plus en plus nombreuses, pour être éventuellement capables de monter encore en généralité en proposant et retraduire leurs revendications dans des notions plus abstraites et plus universelles comme celles de personne humaine ou de dignité humaine. Ce lien, on l'a suggéré, passe par la mobilisation de la recherche collaborative (et donc par l'accès à des ressources spécifiques), mais également par la consultation des malades ainsi que par l'acquisition d'une compétence socialement rare qui permette à

des acteurs non préparés de tenir des discours d'une grande généralité (et par conséquent d'une grande ambition) dans des arènes publiques. Dans un travail très intéressant sur le Comité national d'éthique, Dominique Memmi montre, par exemple, que cette faculté d'oublier les patients concrets pour ne plus parler que « du » patient en général, puis des droits de la personne humaine, suppose des dispositions, en terme d'éducation, voire en terme de compétences professionnelles, qui sont loin d'être équitablement réparties dans la population<sup>1</sup>. Pour remédier à ces asymétries, il peut être utile d'envisager la constitution de nouveaux rôles professionnels : traducteurs, médiateurs, facilitateurs de débats et de négociations, animateurs politiques dont la mission explicite serait de rendre plus aisée l'entrée dans l'espace public d'acteurs qui en étaient jusque-là exclus. Il est donc nécessaire que soient évalués, *ex ante*, les coûts liés à l'instauration d'un *égal accès à la procédure* et que des ressources soient dégagées pour les couvrir. Si cette condition n'est pas remplie, la meilleure procédure du monde se transforme bien vite en mascarade, en entreprise de mystification collective : ne participent que les acteurs qui ont déjà pignon sur rue, qui ont la faculté de se faire entendre et d'être entendus. Et qui, accoutumés aux positions dominantes, sont capables de hauteur dans les points de vue qu'ils défendent. Le débat, au lieu d'être élargi et enrichi, est strictement confiné à ceux qui disposent déjà du monopole de la parole légitime.

La *transparence* de la procédure est un deuxième critère permettant d'assurer et de contrôler sa mise en œuvre. Comment savoir qui est intervenu ? Comment conserver la mémoire des prises de position ? Comment établir la suite ordonnée des arguments et des

1. Dominique Memmi, « Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas. Les voies étroites de la généralisation "éthique" », in Bastien François, Erik Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhéoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 155-166. Elle note ainsi qu'une infirmière a plus de difficultés à se détacher des malades, qu'elle soigne et combat, qu'un médecin du fûté, qui a lui-même plus de difficultés à s'exprimer au nom de la personne humaine en général qu'un professeur réputé qui est accoutumé aux scènes publiques. Parler au nom d'êtres abstraits est certes difficile, mais l'est pourtant moins que d'être à la fois le porte-parole de ces entités abstraites et celui de malades singuliers. Le travail de légitimation de la montée en généralité doit être en permanence recommencé.

contre-arguments développés ? En un mot, comment restituer la richesse dialogique d'un débat, si n'existent pas des outils d'enregistrement qui rendent traçables les prises de parole ? La notion même d'espace public suppose cette mise en visibilité. Que nos lecteurs ne se méprennent pas sur la signification de la notion de transparence. Elle n'implique en aucune manière la mise en visibilité de l'ensemble d'un corps social recouvert d'une voile que la procédure déchirerait, d'un monde déjà là et qui ne demanderait qu'à être reconnu. Elle ne s'applique qu'aux procédures elles-mêmes et à la manière dont elles structurent et organisent l'espace public. Celui-ci, par sa seule existence, rejette dans l'ombre de la sphère privée tout un ensemble d'acteurs, de problèmes et d'interrogations. La transparence se paye toujours au prix fort, celui de l'opacité qui en est le corollaire, mais la pire des situations est celle où, à l'exclusion, inévitable mais toujours renégociable, d'acteurs et de causes qui sont relégués dans les ténèbres de la sphère privée s'ajoute celle, plus insidieuse, d'acteurs intervenant dans l'espace public mais dont la parole est perdue. La transparence peut aussi aller jusqu'à des recours au juge pour non-respect des procédures, comme cela se pratique beaucoup en Amérique du Nord.

La transparence ne doit pas être seulement rétrospective ; elle s'applique également à l'avenir. Pour éviter les manipulations, qui profitent nécessairement aux plus forts, la procédure et les différentes opérations et actions qui la concrétisent doivent être connues à l'avance de tous les participants. Ce troisième critère est celui de la *clarté (et de la publicité) des règles du jeu*. L'accord sur la manière de procéder ne doit laisser aucun point dans l'ombre et, une fois obtenu, il vaut engagement ferme : il ne saurait être question de revenir sur les règles acceptées par les différentes parties prenantes.

Le tableau ci-après rassemble les différents critères qui viennent d'être présentés.

tures

| Clarté des règles organisant les débats |         |
|---|---------|
| Valeur                                  | élevée  |
| ée                                      | faible  |
| ées                                     | faibles |
|   | faible  |

### Les procédures

Nous sommes maintenant équipés d'une batterie de critères qui vont nous permettre de classer les procédures en fonction de leur aptitude à favoriser la démocratie dialogique, de ce que l'on peut appeler leur degré de dialogisme. Une procédure sera d'autant plus dialogique, c'est-à-dire qu'elle facilitera d'autant plus la double exploration des mondes possibles et du collectif, qu'elle correspondra à des valeurs fortes ou élevées des différents critères qui apparaissent dans les tableaux 1 et 2.

Les procédures imaginées au cours des trente dernières années sont d'une très grande richesse et variété. De plus elles ont évolué au cours du temps. Les acteurs qui les ont conçues et mises en œuvre ont en effet tiré profit des expériences faites. Ils n'ont pas hésité à les modifier en fonction des leçons de l'expérience, combinant les procédures les unes avec les autres, les bricolant pour mieux les adapter. Il serait vain dans ces conditions d'envisager un inventaire exhaustif. Il est impossible de rendre justice à cette richesse et à cette variété. Notre objectif est plus modeste et limité. Ce que nous voulons, c'est montrer le caractère opérationnel des critères d'évaluation proposés en nous limitant à un petit nombre

de procédures jugées représentatives de celles qui existent. Nous rejetons à la section suivante la question évidemment centrale de l'articulation des procédures avec les processus de prise de décision ou plutôt de l'intégration de la procédure dans une dynamique de construction de l'espace public.

L'ordre de présentation que nous avons retenu nous a conduits à ranger les procédures en fonction de leur degré de dialogisme. C'est pourquoi nous commencerons avec les *focus groups* pour terminer avec les conférences de consensus. Pour éviter de lasser le lecteur, nous ne passerons en revue tous les critères que pour les conférences de consensus. Une dernière remarque : les noms que nous avons utilisés pour désigner ces procédures ne sont que rarement stabilisés et standardisés, leur choix recèle donc une part d'arbitraire.

### Les « focus groups » ou groupes de discussion

L'origine des *focus groups*, ou groupes de discussion, remonte à la Seconde Guerre mondiale et aux films de propagande, dont les producteurs s'efforçaient d'apprécier l'impact. Ils eurent l'idée d'organiser des projections devant des salles différemment composées afin de mieux évaluer les effets produits. On demandait aux spectateurs d'appuyer sur un bouton, vert quand ils adhéraient au message, rouge quand ils s'estimaient heurtés. La projection était suivie d'une discussion avec un animateur pour permettre l'expression des réactions et des commentaires. Cette méthode est devenue ensuite très populaire dans le marketing pour identifier les préférences et les goûts des consommateurs. Dans le cas de l'agroalimentaire, cette pratique prend la forme de groupes de consommateurs qui goûtent des produits (vins, fromages, boissons non alcoolisées...) et à qui l'on demande de communiquer leurs jugements et évaluations sous une forme utilisable par les concepteurs ou les spécialistes de la promotion commerciale. Les *focus groups* ont également été utilisés dans le domaine de la santé, comme par exemple lorsqu'il s'est agi de calibrer les campagnes d'information sur le SIDA ou de tester l'influence du planning familial sur les pratiques de contraception. Ils deviennent une pratique courante dans le domaine politique :

Eltsine, lors de sa dernière campagne présidentielle, y a eu recours de manière massive, avec le succès que l'on connaît. Au cours des années récentes, cette procédure a été de plus en plus fréquemment utilisée pour explorer les attitudes et les attentes du public sur des sujets touchant à l'environnement ou plus généralement à l'acceptabilité sociale des technologies.

La souplesse du dispositif tient au fait qu'il est possible de constituer plusieurs groupes, chacun comptant de cinq à douze personnes, de manière à mieux prendre en compte la diversité et l'hétérogénéité du public. Sur un problème de santé, et plus précisément de choix de thérapies, on pourra par exemple réunir trois groupes : le premier rassemblant des professionnels, le deuxième des malades et le troisième des représentants de l'industrie pharmaceutique. Chaque groupe se réunit un très petit nombre de fois ; généralement, lorsque les sujets ne sont pas trop complexes, une seule réunion suffit. À partir de questions à la fois très ouvertes et très générales posées par l'animateur, une discussion libre s'installe qui est enregistrée et parfois filmée. Par rapport aux enquêtes par questionnaire ou par sondage, les *focus groups* autorisent la mise en place de dynamiques collectives et laissent ouverte la possibilité de prises de position émergentes dont aucune liste de questions fermées ne permet de faire l'inventaire. Cette procédure a été à plusieurs reprises mobilisée sur des dossiers touchant aux sciences et aux techniques, comme lorsqu'il s'est agi de mieux saisir la perception de résidents locaux à proximité d'un incinérateur ou encore de réfléchir à des politiques nationales de l'énergie.

Paradoxalement, une procédure aussi largement utilisée (aux seuls États-Unis, plus de cent mille *focus groups* sont organisés annuellement) a très peu intéressé les sciences sociales, qui préfèrent les grands débats de doctrine à l'analyse fine des procédures inventées par les acteurs. Les essais de synthèse, proposés par des praticiens, dégagent les enseignements suivants :

- pour qu'un *focus group* travaille de manière efficace, il semble que le nombre de ses membres doive se situer en moyenne aux alentours de six ;
- le recrutement se fait en général par téléphone suivant une procédure de tirage aléatoire ;
- la durée de chaque session est de l'ordre de deux heures ;

- la fréquence des sessions est hebdomadaire et les groupes se réunissent dans des lieux neutres ;
- le recours à des documents audiovisuels crée un état émotionnel favorable à la prise de parole ;
- les produits de l'activité du groupe sont des enregistrements audiovisuels, des réponses à des questionnaires, voire des rapports écrits lorsque l'assurance a été donnée qu'ils seraient repris dans un processus de décision politique ;
- un animateur, qui ne doit pas être un expert, facilite la discussion ;
- le coût d'une session de six personnes est d'environ dix mille francs français.

On considère en outre que les *focus groups* peuvent apporter une contribution positive à l'évaluation technologique<sup>1</sup>. L'application rapide de la grille d'évaluation permet de préciser la nature et la portée de cette contribution.

Reconnaissons tout d'abord que cette procédure ne suscite que très marginalement la mise en place d'un dialogue entre recherche de plein air et recherche confinée. Elle est néanmoins susceptible de relancer cette dernière en faisant apparaître des pistes nouvelles ou plus fréquemment en aidant à prendre conscience de la nécessité de modifier la hiérarchie des thématiques déjà en cours d'investigation. En réalité, sa contribution consiste pour l'essentiel à amorcer l'expression d'attentes, d'intérêts encore inchoatifs qui peuvent ainsi prendre forme et être endossés par ceux qui les avancent. Si l'exploration de la diversité peut être assez large et riche, elle reste néanmoins toujours au seuil de la construction d'identités collectives. Même si un travail fin d'analyse permet parfois d'entreapercevoir certaines identités qui sont en formation, il faut reconnaître que les prises de parole dans les *focus groups* sortent rarement de l'univers d'identités éprouvées, constituées, et qui ne demandent qu'à être enfin prises en considération, voire tout simplement à s'exprimer sur le sujet considéré. Cela explique que la question de

<sup>1</sup> Cette thèse est défendue par les responsables de deux programmes expérimentaux lancés à la fin des années 90. Il s'agit d'un programme européen (ULYSSSE) et d'un programme suisse (CLEAR), portant tous les deux sur des questions d'environnement, qui ont été conçus dans le but d'élaborer des connaissances plus profondes sur les conditions d'utilisation des *focus groups*.

la désignation de porte-parole, avec son cortège de consultations et de discussions, ne soit jamais abordée. Ajoutons qu'aux *focus groups* font défaut à la fois la continuité et le sérieux des débats, qui sont, par construction, nécessairement ponctuels et superficiels.

Considérons maintenant les critères concernant les conditions de la mise en œuvre de la procédure. Le bilan est mitigé, même s'il est globalement positif. L'accès aux ressources est pour le moins problématique : les membres disposent de très peu de temps pour élaborer leurs points de vue, et la formation, qui est assez fréquente lorsque les dossiers sont complexes, n'en reste pas moins très rudimentaire ; la traçabilité est bonne puisque la règle est l'enregistrement ; la clarté des tâches est également élevée.

#### *Les enquêtes publiques et les comités locaux d'information et de consultation*

Le fonctionnement des groupes de discussion est faiblement codifié. Pour s'en tenir à la France, c'est avec les enquêtes publiques et les débats publics précédant certains grands projets d'aménagement ou d'implantation d'équipement qu'une première étape est franchie dans la direction d'un formalisme plus élevé. Ces procédures visent à concilier deux objectifs différents : d'un côté, l'efficacité et la sûreté des décisions publiques par une certaine transparence sur les motifs et contenus des projets ; de l'autre côté, la reconnaissance d'un droit à l'expression, voire à la contestation, des populations concernées par un projet. Ces deux objectifs distincts sont censés se combiner pour produire une acceptabilité sociale qui évite les conflits locaux et prévient les contentieux.

Instituée sous la monarchie de Juillet en 1834, la procédure de déclaration d'utilité publique est à l'origine des enquêtes publiques actuelles. Elle a connu en un siècle et demi d'importants déplacements tant dans ses finalités que dans ses modalités. À l'origine, elle visait à fournir des garanties aux propriétaires privés exposés par la réalisation de travaux ou d'ouvrages d'intérêt collectif. Puis elle a vu son objet s'élargir progressivement. Une première réforme, engagée en 1959, simplifie la procédure dans un souci de meilleure efficacité, mais sans modifier les buts. Il s'agit de faciliter

ter l'action administrative d'aménagement par l'octroi d'un certain nombre de garanties, mais sans renforcer la concertation avec les expropriés et les populations concernées. Durant la décennie suivante, un important mouvement de critique se dessine contre l'inadéquation croissante de ce type de démarche qui donne à l'administration le pouvoir exclusif de définir et défendre le bien commun, national aussi bien que territorial. La nécessité d'une réforme est soulignée de manière ironique par Guy Braibant (commissaire du gouvernement), dans ses conclusions préparatoires à l'arrêt « Ville nouvelle Est », lorsqu'il remarque que les annonces d'enquête sont affichées en caractères d'autant plus petits que le projet est important. Plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer dans un premier temps (1976) le dispositif de l'information du public et pour élargir l'objet de la procédure au-delà de la seule protection de la propriété privée. La loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 vise notamment à renforcer la démocratisation de l'enquête publique, qui est également conçue pour la protection de l'environnement : « Il s'agit d'informer le public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information<sup>1</sup>. » Par ailleurs, cette loi élargit considérablement le champ de la procédure, en fixant la liste des aménagements, ouvrages ou travaux qui doivent être précédés d'une enquête.

Le nombre des opérations soumises chaque année à cette procédure est estimé entre dix mille et quinze mille. On considère que la moitié des enquêtes concerne des documents d'urbanisme (notamment les plans d'occupation des sols des communes), un quart des activités industrielles à risque (installations classées), le dernier quart étant constitué de projets divers : construction de routes, d'autoroutes, de voies de chemins de fer qui nourrissent de violentes controverses. Le dispositif est complété par la circulaire Bianco de 1992 dont l'objectif est de pallier, dans le domaine des grands travaux, les limites de l'enquête publique, qui arrive généralement après la bataille, afin d'introduire la consultation de manière plus précoce dans le processus de conception du projet. Cette démarche

1. Art. 1. loi n°83630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

conduira à la loi Barrier, qui, en 1995, crée la Commission nationale du débat public (CNDP). Comme on le voit, l'enquête publique est prise dans une évolution qui élargit ses domaines d'utilisation, organise la consultation la plus large possible et le plus tôt possible, ou plus exactement le moins tard possible.

Les travaux de Cécile Blatrix et de Xavier Piechaczyk soulignent à la fois les apports et les limites de l'enquête publique<sup>1</sup>. Les limites tiennent à la vision quelque peu restrictive de la procédure qu'ont les commissaires enquêteurs. Ces derniers sont souvent d'anciens fonctionnaires qui adoptent assez spontanément les points de vue et les façons de penser de l'administration<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'enquête publique suppose que les observations, les suggestions soient faites par écrit, ce qui rend son accès difficile et coûteux. De plus, comme tout le monde peut en principe donner son avis, les commissaires ont tendance à accorder du poids aux avis de ceux qu'ils estiment être les plus concernés (par exemple les riverains directs) et à minimiser les points de vue plus généralistes. Enfin, les élus, qui voient d'un mauvais œil une procédure de consultation qui les court-circuite, accentuent cette interprétation restrictive et s'opposent à toute participation qui dépasserait la défense individuelle d'intérêts spécifiques. Une statistique implacable, établie par Xavier Piechaczyk et portant sur 9 241 procédures, montre que les commissaires n'ont donné d'avis défavorable que dans 5,1 % des cas. De plus il remarque que les motifs d'avis défavorable reposent davantage sur une analyse technique du dossier qu'ils ne sont la conséquence d'une participation locale de la population et de la prise en compte de ses revendications. En pratique l'enquête publique est donc un outil d'adhésion et non de consultation. D'ailleurs, une enquête sur deux ne connaîtrait aucune participation.

1. Cécile Blatrix, « Le maître, le commissaire enquêteur et leur "public" : La pratique politique de l'enquête publique », in CURAPP/CRAPS, *La Démocratie locale*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 188-202 ; Xavier Piechaczyk, « Inscrire ou construire l'intérêt général ? Radiographie d'une population de commissaires enquêteurs », *Écologie et Politique*, n°21, 1997, p. 43-60.

2. Selon Xavier Piechaczyk, les fonctionnaires (essentiellement retraités, 91 %) représentent 57 % des commissaires enquêteurs, les professions libérales (actifs à 60 %) représentent 31 %, les dirigeants d'entreprise (retraités à 96 %) représentent 8 %, et les artisans commerçants (retraités à 82 %) représentent 3 % de la population étudiée ; 47 % des commissaires détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Mais ces limites ne doivent pas occulter les effets de la procédure sur l'organisation des forums hybrides. D'abord, pour des milliers de projets, cette procédure reste le seul moment obligatoire de consultation du public. Cela explique pourquoi, de plus en plus fréquemment, des forces viennent spontanément contrebalancer les tendances naturelles à l'orientation restrictive de cette consultation. La mobilisation d'un public large peut s'opérer à travers les réseaux de sociabilité existants (familles, voisins, amis...), ainsi que par le biais de groupes organisés qui vont susciter la participation en mettant en place tout un ensemble de dispositifs destinés à faciliter l'accès à la procédure : par exemple en faisant circuler des observations présentées dans les formes requises. Certaines associations vont parfois jusqu'à proposer d'effectuer le déplacement en mairie à la place des signataires. « Elles permettent ainsi à la population de participer sans se déplacer, sans même prendre la plume, si ce n'est pour écrire un nom et une adresse<sup>1</sup>. » Cette mobilisation est d'autant plus efficace que la décision d'organiser une enquête publique n'appartient pas aux élus (elle est fixée par décret). Au total, ceux-ci se voient imposer une procédure pour laquelle les services de leur mairie sont mis à disposition d'un commissaire enquêteur qu'ils ne choisissent pas (ce dernier est désigné depuis la loi Bouchardeau par les présidents des tribunaux administratifs, le choix n'étant plus obligatoirement limité à des listes de personnalités<sup>2</sup>). On pressent que sous certaines conditions la procédure puisse être retournée contre les experts et les élus politiques.

Nous en savons assez sur le fonctionnement théorique et pratique de l'enquête publique pour évaluer la procédure à l'aide de la batterie de critères que nous avons proposée précédemment. En règle générale, comme on l'a noté, le lancement de l'enquête publique intervient à un moment où les projets sont déjà bien avancés. C'est d'ailleurs pour remédier à ce défaut que des dispositifs de consulta-

1. Cécile Blatrix, *op. cit.*

2. Cette évolution est partagée par de nombreux pays, surtout de tradition anglosaxonne. C'est le cas du Bureau d'audience publique pour l'environnement québécois (BAPE) ou de l'Australie. Les projets y sont instruits par un commissaire enquêteur qui est un magistrat. Il organise des audiences publiques où les différents intérêts en présence s'affrontent sur un mode judiciaire. Le commissaire peut faire appel à des experts sur les points les plus controversés et il agit finalement en tant que juge conciliateur pour ajuster les positions en présence.

### La Commission nationale du débat public

L'objectif qui préside à la création de la Commission nationale du débat public est de reconnaître un droit à la participation à l'ensemble des acteurs concernés pour les grands travaux susceptibles d'avoir un impact irréversible sur les milieux naturels et les cadres de vie. L'idée de prévoir un cadre pour la production d'une contre-expertise robuste et opposable aux données fournies par le promoteur est également présente. Si, au départ, il est envisagé de créer une autorité administrative indépendante, au fil des négociations interministérielles et parlementaires, le dispositif s'effiloche pour déboucher sur un être hybride où se côtoient des magistrats de l'ordre administratif, des élus et des représentants associatifs. Certes, la commission est indépendante, mais elle ne peut s'auto-saisir de projets qu'elle estimerait d'intérêt national. De plus, ses conditions de saisine et l'étendue des pouvoirs dont elle dispose ne sont guère définies, pas plus que le moment où cette instance doit être saisie. En outre, la commission souffre d'un manque chronique de moyens. Dans ses modalités d'action, le principe de l'organisation de débats entretient une grande confusion entre les activités d'information du public, celles de consultation et celles de concertation.

tion plus précoce ont été prévus, notamment dans le cadre de la circulaire Bianco ou avec l'institution de la CNDP, ou encore avec l'organisation de consultations publiques comme pour le projet du canal Rhin-Rhône<sup>1</sup>.

Il ne fait pas de doute que, plus l'enquête publique et les débats auxquels elle donne lieu se déplacent vers l'amont des projets, plus l'inclination à faire coopérer recherche confinée et recherche de

1. Sur toutes ces expériences, voir « Débat public et projets d'infrastructures », *Annales des Pons et Chaussées*, n° 92, 1999 ; ainsi que Anne Thico, *L'Empire du milieu : quand une controversé environnementale interroge la conception et la conduite d'un projet autoroutier*, thèse de doctorat de géographie et d'aménagement, université de Pau et des pays de l'Adour, 1998, et Jacques Lolive, *Les Controverses du TGV Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 1999.